

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 7 MARS 1990

Le chef du PQ entrevoit déjà un «tandem» Parizeau-Chrétien

PAUL ROY

Jacques Parizeau voit déjà Jean Chrétien en premier ministre du Canada. Selon le chef du Parti québécois, M. Chrétien va d'abord — chaque chose en son temps — remporter la course au leadership du Parti libéral du Canada, le 23 juin: «Les appuis qu'il a dans le Canada anglais sont tels que ça paraît tout à fait clair».

Puis, vers 1992, il va devenir premier ministre. Pour la bonne raison que «les conservateurs sont tellement faibles dans les intentions de votes que ça prendrait presque un miracle pour que la situation se retourne».

Mais Jacques Parizeau va plus loin en signalant que vers le même moment, le Parti québécois pourrait bien prendre le pouvoir à Québec. «Ça rappelle des choses», souligne-t-il.

Donc, après le «tandem» Trudeau-Lévesque, le «tandem» Chrétien-Parizeau? Le chef péquiste était au Collège de l'Assomption, dans sa circonscription, hier midi. Les élèves voulaient s'y faire expliquer l'Accord du lac Meech et ils avaient eu la brillante idée d'inviter leur député. Ils étaient environ 200 dans l'auditorium du collège privé.

Le Lac Meech, il leur en a parlé durant une bonne heure, évoquant le référendum, la constitution de 1982 qui excluait le Québec, le retour de Robert Bourassa avec ses cinq conditions en 1985, l'accord signé au lac Meech par les 11 premiers ministres en 1987, le jugement de la Cour suprême de décembre 1988, la loi 178, le refus du Manitoba et du Nouveau-Brunswick et la volte-face de Terre-Neuve... Puis, il a parlé un petit peu de Jean Chrétien:

«À Vancouver, en fin de semaine, M. Chrétien a appelé les Québécois à la pa-

tience, il a dit que les choses finissent toujours pas s'arranger», a rappelé Jacques Parizeau. «Curieux argument, quand on pense aux promesses référendaires».

Avant le référendum de 1980, l'équipe Trudeau, dont Jean Chrétien était le principal lieutenant, avait promis aux Québécois que s'ils votaient non, ils auraient droit à des changements constitutionnels majeurs.

Or, rappelle M. Parizeau, «1982 est venu en réponse et c'était exactement l'inverse». L'accord de 1982 était l'œuvre de M. Chrétien, la fameuse nuit des longs couteaux, c'est lui qui a mis ça ensemble.

Jacques Parizeau dit trouver intéressant qu'aujourd'hui, le candidat au leadership Chrétien fasse figure de héros au Canada anglais. «Il symbolise l'homme du passé au Québec et l'homme de l'avenir au Canada anglais».

Il dit également trouver intéressant que le candidat Chrétien semble plus faible dans sa propre province que dans le reste du Canada.

S'il semble effectivement plus fort dans l'Ouest, Jean Chrétien avait tout de même fait élire 48 députés (avant que les résultats des assemblées de choix de députés d'hier soir soient connus), au Québec, en vue du congrès au leadership de juin. Paul Martin menait avec 52 députés, selon les chiffres obtenus par La Presse. Les trois autres candidats, Sheila Copps y compris, n'avaient pas encore fait élire de députés au Québec.

Aux étudiants, Jacques Parizeau a enfin parlé de «fédéralisme rentable». Les Québécois ont longtemps eu l'impression, a-t-il expliqué, qu'ils recevaient plus du fédéral qu'ils n'y versaient en impôts.

Mais, selon lui, il ne fallait pas penser qu'aux impôts versés à Ottawa, il fallait aussi «regarder la dette qu'il (le gouvernement fédéral) nous mettait sur le dos».

«Toute cette notion de fédéralisme rentable doit être revue», a-t-il conclu.

Interrogé, à sa sortie, sur les tensions qui ont commencé à poindre chez les libéraux de Robert Bourassa, depuis qu'on y parle de «superstructures» et d'autre chose que le système actuel, le chef péquiste a répondu qu'il n'avait pas encore eu de «signal que certains seraient prêts à changer de camp».

Mais l'important, a-t-il dit, c'est qu'on soit aussi accueillant que possible. «La plupart des souverainistes d'un certain âge étaient fédéralistes. Chacun est arrivé à la souveraineté à son propre rythme».

Brome-Missisquoi: Bachand convainc ses troupes d'appuyer Martin

MARIO FONTAINE
COWANSVILLE

«Bonsoir, mesdames et messieurs. Good evening, ladies and gentlemen. Bienvenus à l'assemblée pour le choix des députés. Welcome to the delegates' nomination meeting. Il reste des sièges libres à l'avant. There are still empty seats in the front».

A part les directives techniques sur les procédures de vote, c'est tout ce à quoi ont eu droit, hier soir, les militants libéraux du comté de Brome-Missisquoi avant de désigner douze des leurs comme députés au congrès de juin prochain, où le PLC choisira un successeur à John Turner.

Réunis dans une auberge aux portes de Cowansville, 220 d'entre eux ont finalement élu une «slate» de députés tous favorables à Paul Martin de préférence à Jean Chrétien, qui comptait aussi plusieurs partisans dans la salle.

En fait, la lutte promettait d'être serrée, et les états-majors des deux principaux aspirants au leadership avouaient ignorer encore, hier après-midi, de quel côté le vent soufflerait dans cette circonscription estrienne au tiers anglophone.

L'ancien député du comté, André Bachand, aura finalement convaincu ses troupes d'appuyer Paul Martin. Ce qui pourrait donner une nouvelle impulsion à sa carrière: M. Bachand n'a pas encore décidé s'il briguera les suffrages pour la quatrième fois de suite aux prochaines élections fédérales, mais, compte tenu de sa position dans la course au leadership, il devra certainement y renoncer si Jean Chrétien l'emporte.

Chose certaine, il a réussi hier à livrer la marchandise. «Dans ce genre de situation, le travail se fait essentiellement avant l'assemblée», d'expliquer M. Bachand, qui a représenté Brome-Missisquoi aux

Communes de 1980 à 1984 avant d'être délogé par la conservatrice Gabrielle Bertrand.

De fait, il s'agissait d'une assemblée pour initiés: quel qu'un proposait un député potentiel au micro, et chacun savait dans quel clan le situer. L'équipe Martin présentait une liste complète, les pro-Chrétien étaient au court de trois candidates. Deux indépendants ont aussi tenté, en vain, d'obtenir un billet pour Calgary.

Personne de l'équipe de Sheila Copps. Son organisation accuse quelque retard sur le terrain, mais pourrait marquer des points lorsque débiteront les assemblées de choix de députés dans l'est du Québec, le fief du ministre Marc-Yvan Côté, qui lui a donné son appui.

Avec les résultats d'hier dans Brome-Missisquoi, c'est Paul Martin qui, au total, domine dans le nombre de députés désignés à date au Québec. M. Martin peut en effet compter sur 48 votes, et Jean Chrétien sur 48. Aucun député ne s'est prononcé jusqu'à présent en faveur de l'un quelconque des trois autres aspirants au leadership libéral.

À Québec, à l'Université Laval, environ 150 membres de l'association des jeunes de l'institution ont par ailleurs élu quatre députés pro-Chrétien hier soir, en vue du congrès de Calgary.

Les organisateurs de Paul Martin s'étaient entendus avec les supporters de Sheila Copps sur une liste comptant trois pro-Martin et un Copps, mais leurs efforts conjugués furent impuissants à défaire l'organisation Chrétien.

Cette compilation exclut toutefois l'assemblée qui se tenait également hier dans Saint-Laurent-Cartierville, où les partisans de M. Chrétien espéraient rassembler la totalité des députés. Les résultats n'étaient pas disponibles au moment de mettre sous presse.

L'organisation de Martin sent le besoin d'un coup d'éclat...

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Admettant que son grand défi est d'empêcher Jean Chrétien de l'emporter au premier tour de scrutin lors du congrès à la direction de Parti libéral, l'organisation de Paul Martin estime que son candidat doit «percer le mur de l'indifférence» pour améliorer ses chances de l'emporter.

«Il faut frapper l'imagination populaire», constate le député Jean Lapierre, co-président de la campagne Martin, qui voit la nécessité d'un coup d'éclat.

Un récent sondage Gallup révélait que l'électorat canadien dans son ensemble favorisait Jean Chrétien pour devenir le prochain chef dans une proportion de 38 p. cent, alors que Sheila Copps recueillait 20 p. cent et Paul Martin seulement 9 p. cent.

À la suite du débat entre les candidats qui a eu lieu à Vancouver dimanche dernier, M. Lapierre admet aussi que «le seul discours qui saisisse l'imagination est celui de l'unité nationale». On commence à douter de l'efficacité de thèmes tels l'économie et l'environnement. M. Chrétien avait été déclaré par plusieurs vainqueur à l'issue de la rencontre de Vancouver et avait recueilli les

bravos de l'auditoire grâce à quelques phrases bien préparées sur le dossier constitutionnel.

M. Lapierre est déçu du peu d'appuis que recueille Sheila Copps, notamment au Québec. Malgré les sympathies et les titres favorables qu'elle s'attire, Mme Copps ne fait pas élire de députés qui voteront pour elle à Calgary. «Ce n'est pas la plus jolie qui est élue reine du carnaval de Québec mais celle qui vend le plus de bougies», ajoute-t-il.

Cette lutte à deux accroît la possibilité que M. Chrétien l'emporte dès le premier tour au congrès. «Le seul espoir de Chrétien est de gagner au premier tour. S'il y a un deuxième tour, Chrétien est fait», affirme le député.

M. Lapierre soutient que M. Chrétien n'aura pas la majorité des députés du Québec, mais il n'est pas prêt à affirmer que Martin en aura le plus grand nombre.

Il n'est pas surprenant selon lui que M. Chrétien ait été «applaudi par les Anglais de Colombie-Britannique» étant donné qu'il «a fait sa carrière sur le dos du Québec». Le député ajoute que le Parti libéral a le choix entre devenir «canadien» et s'adapter au dynamisme québécois. Il affirme que s'il était élu, M. Chrétien n'aurait «aucun équipe pour faire exécuter ses basses œuvres au Québec».



Une manif pour Mulroney

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et son épouse, Mila, ont été accueillis par un groupe de manifestants hier, à leur arrivée à l'Université Dalhousie, à Halifax. M. Mulroney a défendu la position de son gouvernement en matière budgétaire, insistant encore sur la nécessité de décisions difficiles pour redresser les finances du pays.

LASERPHOTO PC

L'UMQ prête au compromis pour éviter la «brèche» dans l'impôt foncier

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Pour renflouer les commissions scolaires, le monde municipal est prêt à accepter une diminution des subventions que lui accorde le gouvernement du Québec, à la condition, toutefois, qu'on maintienne le statu quo en matière de taxation foncière.

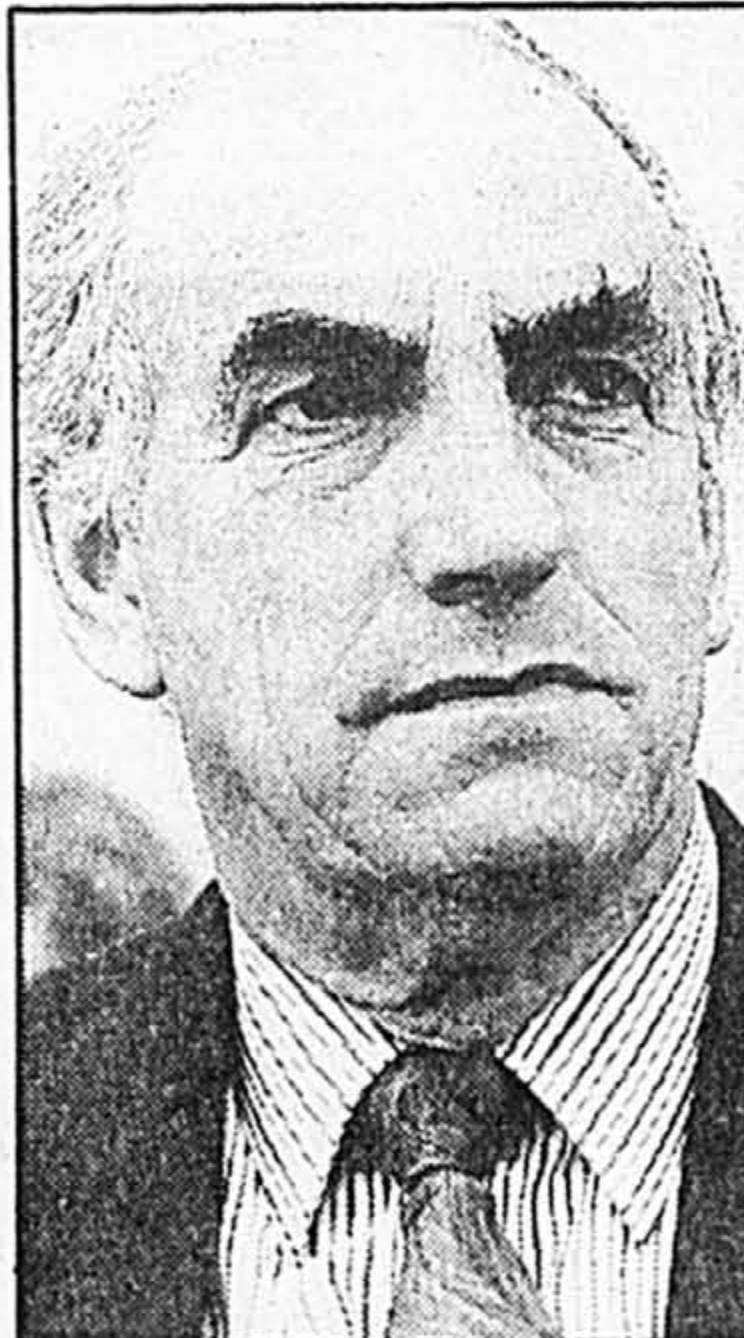
Hier, à l'issue d'une rencontre avec le premier ministre Robert Bourassa, le président de l'Union des municipalités, Camille Rouillard, a soutenu que l'ensemble des édiles municipaux jugeaient intolérable l'ouverture toute récente du gouvernement à une augmentation des impôts prélevés par les commissions scolaires. En permettant au secteur scolaire de prélever plus de taxes auprès des propriétaires, Québec réduit l'assiette fiscale à la disposition des municipalités, dénonce l'UMQ.

Actuellement Québec accorde environ 300 millions \$ de subventions annuelles aux municipalités — 5 p. cent d'un budget totalisant 6,2 milliards \$.

Une partie de cet argent pourrait être plutôt aigüillée vers le secteur scolaire, à condition qu'on ne touche pas à la formule de taxation actuelle, a suggéré M. Rouillard. Pas question pour les villes de renoncer «en totalité» à cette cagnotte, mais un tri pourrait être fait pour identifier les subventions moins vitales, a-t-il expliqué.

En fin de semaine dernière, le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, s'était dit favorable à une augmentation des impôts fonciers perçus par les commissions scolaires. Depuis 1979, en vertu de la loi 57 les commissions scolaires ne peuvent tirer de l'impôt foncier plus que 6 p. cent de leurs dépenses nettes, ou 25 cents du 100 \$ d'évaluation (le plus bas des deux s'applique). Réunie en congrès en fin de semaine la Fédération des commissions scolaires du Québec a imploré le ministre Ryan de permettre à ses membres de taxer davantage, demande à laquelle a paru acquiescer le titulaire de l'Éducation.

«On nous a dit qu'il n'y a rien de fait, aucune décision», a soutenu hier M. Rouillard, au sortir de la réunion à laquelle assistaient les ministres Gérard D. Levesque



Camille Rouillard

(Finances), Daniel Johnson (Conseil du trésor) et Yvon Picotte (Affaires municipales).

«Très prochainement», Québec et l'UMQ se retrouveront à une table de travail pour évaluer les alternatives permettant de préserver le statu quo. La Fédération des commissions scolaires, qui refusait de discuter avec les villes, changera vraisemblablement d'avis, croit M. Rouillard, maire de Valcourt.

Castonguay s'explique

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le président du conseil de La Laurentienne Vie, Claude Castonguay, a expliqué hier pourquoi des entreprises canadiennes s'étaient mêlées du dossier de l'entente du lac Meech.

«C'était pour jouer un rôle étant donné qu'on voyait un lien direct entre la stabilité politique, le climat dans lequel nous opérons et la bonne marche de notre économie», a-t-il expliqué lors de la conférence de presse qu'il donnait à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de La Laurentienne Vie.

«La Laurentienne s'est impliquée dans le passé à certains mo-

ments dans des questions qui n'étaient pas reliées directement aux affaires mais dans lesquelles la direction de la compagnie croyait pouvoir apporter une contribution pertinente.

Une modification à la formule actuelle équivaudrait à renier le «pacte» conclu il y a dix ans entre le monde municipal et le gouvernement, par lequel les villes s'engageaient à ne pas faire de déficit, a-t-il expliqué.

Si Québec permet aux commissions scolaires de récupérer 75 millions \$ de plus en taxes cette année, «ce sera combien l'an prochain, une fois la brèche ouverte», de lancer M. Rouillard.

«Déjà plusieurs personnes âgées ont de la difficulté à garder leur propriété (à cause du niveau des taxes)», a-t-il dit.

Comme une partie des problèmes de financement des commissions scolaires vient des «activités non admissibles» qui ne sont pas financées par Québec, l'UMQ préconise une formule où les utilisateurs paieraient la note pour ces suppléments. «L'ensemble de la population n'a pas à payer pour les classes de neige», d'expliquer M. Rouillard.

L'UMQ semble toutefois avoir momentanément fait son deuil de deux de ses anciennes réclamations: le «désengagement» de Québec qui fait que les villes doivent financer 200 millions \$ d'activités nouvelles sans l'appui de Québec, et une facture de 125 millions \$ pour le paiement de la totalité des «en-lieux» de taxes pour les édifices du gouvernement.

«La Laurentienne n'est pas uniquement une entreprise d'assurance, elle a été créée comme une entreprise pouvant contribuer d'une façon positive à notre économie de toutes sortes de façons».

M. Castonguay dit se souvenir des années 60, alors que le président du conseil de l'époque s'était prononcé clairement en faveur d'un régime d'assurance-maladie universel, ce qui n'était pas l'opinion des autres compagnies d'assurance.

Une Lincoln queen size pour Hnatyshyn

Canadian Press
OTTAWA

Le gouverneur général du Canada vient d'hériter d'une luxueuse Lincoln allongée bleu nuit de 70 000 \$, qui lui permettra de s'acquitter avec la dignité appropriée de ses fonctions de représentant de la reine au Canada.

La voiture flamboyante ne n'aura toutefois coûté aux contribuables que 44 143 \$, puisqu'elle a été achetée en échange de deux Cadillac.

La Lincoln avait à l'origine des dimensions ordinaires, mais elle fut par la suite amenée à Toronto, coupée en deux et allongée d'un mètre pour accommoder un plus grand nombre de passagers.

Hiliard Manuel, président du Limousine Store de Toronto qui a réalisé cette transformation, précise qu'outre cet allongement, la voiture possède peu de dispositifs particuliers, notamment pas de bar ni de télévision en couleur.

Ce ne sera toutefois pas la seule automobile dont disposera M. Hnatyshyn: Rideau Hall précise qu'on a acheté une voiture plus petite pour l'usage quotidien du gouverneur général. Il s'agit d'une Mercury Marquis, d'une valeur approximative de 20 000 \$.

Ces automobiles font partie d'une flotte de voitures appartenant au gouvernement, qui compte notamment sept Cadillac blindées utilisées lors des visites de dignitaires étrangers. L'une d'elles, réservée au premier ministre Mulroney, porte le nom de «Canada I» en raison de sa plaque d'immatriculation — CAN-001. Ces voitures possèdent des vitres et des pneus à l'épreuve des balles et sont munies d'un système de protection qui envoie une décharge électrique sur la carrosserie, au cas où des manifestants tenteraient de renverser le véhicule.

Le plus souvent, toutefois, Brian Mulroney se sert d'une Oldsmobile 98 vieille de six ans, portant le numéro d'immatriculation 001-CAN.

Par ailleurs, les généraux et juges travaillant à Ottawa, de même que les présidents de sociétés d'État, se déplacent dans des automobiles conduites par des chauffeurs. Le Conseil du trésor possède une liste de plus de cent personnes bénéficiaires de voitures et chauffeurs qui leur sont fournis aux frais des contribuables; ces frais, précisément, atteignent quelque 800 000 \$ par an. Le 39 ministres du Cabinet sont de ce nombre, de même que 82 sous-ministres et autres hauts fonctionnaires.

«Ces automobiles représentent un moyen efficace et économique d'utiliser son temps libre, précise un porte-parole du Conseil du trésor, car elles constituent en somme des bureaux roulants.»

Les enfants d'abord

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans le dossier de la protection de l'enfance au Québec. Mais il n'est pas certain que la solution passe nécessairement par un ajout de ressources humaines, ni par la création d'une escouade de *street workers* qui tenteraient de régler le problème des couples fautifs à la maison, plutôt que de devoir retirer de leur milieu naturel les enfants victimes de violence.



Déjà, au printemps 1987, *La Presse* s'était penchée sur le problème en publiant une série intitulée *Les enfants de la violence*, sous la signature de Martha Gagnon. Puis le juge André Ruffo y alla de ses critiques contre le système en vigueur. Le Conseil des affaires sociales ne vient donc, somme toute, qu'apporter sa crédibilité à la dénonciation d'une situation qui ne peut plus durer sans correctifs.

En un mot, on décide pour toutes sortes de raisons de retirer un grand nombre d'enfants de leur foyer pour leur propre protection mais on manque de place pour les héberger, que cela soit en centres d'hébergement ou en familles d'accueil. Mais surtout le système fait que beaucoup de ces enfants qui sont, dans le fond, des victimes sont traités comme s'ils étaient des coupables. On les plonge malgré eux dans des endroits où bien

souvent ils ne veulent pas vivre alors que ceux qui sont coupables d'agressions contre eux s'en tirent à fort bon compte.

Dans ce dossier comme dans bien d'autres, le diagnostic est plus facile à établir que le genre de cure à suivre. D'autant plus que le fait que le nombre d'enfants pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse ait grimpé de 40 p. cent depuis 1983 ne signifie pas nécessairement que la violence soit à la hausse, mais qu'elle est plus visible. On ne se contente plus de regarder par le trou de la serrure, on téléphone à la Protection de la jeunesse lorsqu'on pense qu'une situation mérite d'être corrigée.

Il est difficile, pour un profane, de juger si la suggestion du Conseil de s'orienter davantage vers le soutien aux familles plutôt que vers l'hébergement est toujours applicable. Il est évident que Québec n'a pas les moyens d'augmenter de façon tangible le nombre des thérapeutes qu'il emploie, qu'il s'agisse de travailleurs sociaux comme tels, de psychologues ou de tout autre spécialiste du genre.

Mais il est néanmoins une recommandation qui saute aux yeux. C'est celle de restreindre la portée de la Loi sur la protection de la jeunesse. Trop de couples essaient de se servir de cette loi en se dénonçant mutuellement pour obtenir la garde des enfants. Le cas récent de *Louise*, rendu public par Pierre Foglia, ne constitue que la pointe de l'iceberg.

Selon le Conseil des affaires sociales la moitié seulement des 50 524 cas signalés en 1988 ont été jugés dignes d'être retenus. Ces signalements injustifiés engorgent le système.

Par ailleurs, certains se plaignent que des travailleurs sociaux autrefois responsables du soutien aux jeunes ont été réaffectés pour s'occuper dorénavant des personnes âgées. Il serait malsain d'opposer un groupe à l'autre. Les personnes âgées, qu'on veut garder le plus longtemps possible à domicile, ont évidemment besoin de services d'appui. Les jeunes en difficulté et leurs parents aussi. C'est donc toute la société que l'on doit essayer de desservir et non un seul groupe sans créer d'omnipraticiens du service social, ce qui n'est peut-être pas souhaitable. On peut se demander si une meilleure coordination entre CLSC qui s'occupent plus particulièrement des personnes âgées et CSS responsables des services aux jeunes ne serait pas souhaitable, dans l'intérêt des uns et des autres.

La Loi sur la protection de la jeunesse vise à protéger les enfants et non les adultes. Sans aller jusqu'à dire qu'un certain ajout de ressources ne se justifierait pas, le simple fait de redonner à la loi son sens premier constituerait sans doute une amélioration tangible.

PIERRE VENNAT

Après le bingo à Bordeaux

Saccage à Bordeaux. Les détenus sont confinés à leur cellule 23 heures sur 24. Un autre pensionnaire de Bordeaux trouvé mort. La surpopulation à Bordeaux, ce n'est pas nouveau. Voilà autant de titres parus dans les journaux ces jours derniers.

Les conditions de détention à Bordeaux, à Parthenais et dans les 22 autres prisons provinciales seraient inhumaines. Il y a beaucoup trop de monde pour la capacité physique de ces centres de détention.



Une société plus violente, des vols plus nombreux, des agressions plus graves, des crimes plus sanglants, des meurtres en abondance. Voilà qui se traduit par des prisons remplies. De l'avis de l'Union des droits des détenus, au cours des deux dernières années, 30 p. cent de plus de prévenus et de détenus ont été admis dans les prisons d'une capacité totale de 2767 places.

Le président de l'Office, M. Jean-Claude Bernheim, et M. Jorge Escala, de l'Union des agents de la paix des institutions pénales, proposent la mise sur pied d'un comité chargé de visiter les prisons québécoises pour voir quels sont les impacts d'une telle situation sur la vie quotidienne des prisonniers.

Le comité visiteur serait formé d'un juge, du Protecteur du citoyen, de représentants de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie, de l'Office des droits des détenus et de l'Union des agents de la paix.

Les conclusions du groupe seraient soumises aux ministres de la Justice et de la Sécurité publique, MM. Sam Elkas et Gil Remillard, et obligatoirement rendues publiques.

C'est là une excellente suggestion qui devrait être rapidement endossée par les ministres intéressés. Le groupe serait crédible et ce serait à peu près le seul moyen de savoir vraiment ce qui se passe dans les prisons québécoises. Le gouvernement, qui pourrait hésiter à former un tel comité, en serait peut-être lui-même bénéficiaire s'il advenait que le comité recommande l'agrandissement ou la construction de nouvelles prisons. La nécessité serait démontrée.

D'autres moyens peuvent également être envisagés pour désengorger les prisons, comme les maisons de transition, l'hébergement de prisonniers (dont les offenses sont mineures) dans des institutions responsables, l'obligation pour les prisonniers dits mineurs de se rapporter quotidiennement à un poste de police ou à la prison sans toutefois y habiter, etc.

Le saccage de lundi soir à Bordeaux prouve, comme s'il en était nécessaire, l'urgence d'agir.

Claude MASSON

La TPS et le danger de l'indexation

P ratt and Whitney Canada de Longueuil vient de signer une convention collective avec ses employés qui prévoit des augmentations de 5 à 7 pour cent par an pendant trois ans en plus de l'indexation au coût de la vie.

Cette hausse importante ravive les craintes que l'entrée en vigueur de la TPS donne lieu à une relance de l'inflation. En effet, si chaque employé canadien est entièrement protégé contre la modeste hausse des prix qu'entraînera de la nouvelle taxe, le cercle vicieux de l'inflation tournera à régime accéléré.



Pratt and Whitney dit que ses carnets de commandes sont bien garnis et que les années 90 sont prometteuses. La compagnie ne craint pas l'effet de cette augmentation sur sa capacité de rester concurrentielle. Si tel est le cas, on ne peut que féliciter les employés qui ont mérité cette augmentation.

Le danger vient du fait que cette convention peut servir de modèle, surtout pour les Travailleurs unis de l'automobile qui l'ont négociée. Or, il est très douteux que les fabricants d'automobiles, par exemple, puissent accorder des hausses salariales de cet ordre. Sur la base de ses résultats actuels, même l'indexation sans enrichissement serait peut-être trop. Et s'ils le faisaient, ils auraient l'idée derrière la tête que, tôt ou tard, ils augmenteraient les prix de leurs produits.

C'est surtout l'indexation qui est dangereuse, car l'employeur signe un chèque en blanc. Ce ne sont pas vraiment les travailleurs qui en bénéficient. En fait, ils sont seulement sûrs de ne pas perdre dans l'immédiat. Si l'indexation se généralise, personne ne peut prévoir son effet sur les prix. Dans le cas d'une bonne grosse augmentation négociée, en revanche, l'effet sur les finances de la compagnie et sur l'économie est prévisible.

Pour contenir l'inflation, il est important que les employeurs prennent leurs responsabilités. Tout en étant de bonne foi envers leurs employés, ils ne doivent pas accorder des augmentations qui déstabilisent leurs finances au point où ils doivent augmenter leurs prix au détriment des intérêts des consommateurs. S'ils le font, en dépit du bon sens, personne n'y gagnera, car seule la Banque du Canada — avec la massue bien connue des taux d'intérêt élevés — pourra barrer la route à l'inflation galopante.

La menace de M. Crow devrait encourager les syndicats et les organisations patronales à établir des lignes directrices pour éviter la surenchère individualiste au moment de l'entrée en vigueur de la TPS.

Frédéric WAGNIÈRE



G. R. 9/2/90

REPRISE

La boîte aux lettres

Pas un ghetto, l'école Ogilvie

À M. André Pratte

■ Après avoir lu l'article paru dans votre livraison du 18 janvier, les professeurs de l'école Ogilvie estiment qu'il est de leur devoir de clarifier certains termes (ghetto, casés, etc.) à connotation péjorative qui s'y sont glissés, par mégarde peut-être.

Depuis bientôt une décennie, fort d'une immigration grandissante et à la faveur de la francisation de beaucoup d'écoles de l'agglomération montréalaise, la CEPGM connaît une expansion prodigieuse, notamment dans le nord-est de Montréal où résident des Haïtiens en grand nombre. Ceci n'est pas sans causer d'énormes bouleversements dans la distribution de la clientèle qu'elle est appelée à desservir. Le problème récent du transport d'une soixantaine d'enfants haïtiens du quartier Saint-Michel de l'école Maisonneuve à l'école Ogilvie en est un exemple probant.

En réalité, nous comprenons, nous partageons même la volonté de certains parents de lutter, contre toute logique, pour garder leurs enfants dans la même école, en dépit du long trajet qu'ils doivent effectuer pour s'y rendre. Nous n'ignorons pas non plus la peur qu'on éprouve devant l'inconnu, le déplacement. Nos parents haïtiens en ont déjà souffert en immigrant au Québec. De là à faire des affirmations gratuites, en étiquetant l'école Ogilvie de «ghetto» frise l'exagération la plus flagrante. Qu'il nous soit donc permis d'éclairer la lanterne de ceux-là qui tentent, à tort, de discréditer une école qui fait encore

ses preuves à tous les niveaux.

Qu'est-ce donc qu'un ghetto? C'est un mot italien qui rappelle les quartiers de résidence forcée des juifs au moment où l'antisémitisme était à son apogée. (...)

Le quartier Saint-Michel où vivent nos enfants n'a rien d'une résidence forcée et bénéficie de tous les services réguliers. Les enfants que l'école Ogilvie reçoit y sont venus parce que leurs parents ont fait un choix; ils ne sont nullement contraints. Ce qui signifie d'abord qu'ils ne sont pas «casés» pour emprunter le terme mal à propos d'un intervenant cité dans votre article. (...)

Le personnel enseignant et non enseignant de l'école Ogilvie

Réviser le Code du travail

Monsieur Yves Séguin, ministre du Travail

■ Le cas des chauffeurs de taxi de l'île de Montréal illustre bien les difficultés que rencontrent les travailleurs qui souhaitent se regrouper dans une unité d'accréditation, seul passeport légal pour négocier une convention collective. Notre Code du travail actuel est inadapté pour accorder ce droit fondamental: le choix démocratique d'opter ou non pour la syndicalisation. (...)

Il est inadmissible qu'une grande partie des 60% de travailleurs qui sont exclus de la négociation collective ne puissent bénéficier des mêmes privilèges que les autres, à cause d'une interprétation étroite de nos dispositions législatives. N'oublions pas que la jurisprudence se fonde sur la définition du contrat de travail, à savoir qu'il doit y avoir prestation de travail, rémunération et subordination juridique pour qu'une personne soit reconnue sala-

riée au sens du Code du travail du Québec.

Naturellement, comme dans le cas des médecins, des agriculteurs, des employés de la construction, etc., il vous est loisible de passer un règlement pour permettre aux chauffeurs de taxi de négocier une convention collective, en ajoutant à notre système un cas particulier de plus; mais aurons-nous réglé la question?

Depuis près de vingt ans, les centrales syndicales proposent l'accréditation multipatronale et la négociation sectorielle, partout où le Code du travail ne fonctionne pas. C'est une option qui devrait être étudiée très sérieusement. A bien y réfléchir, bien de petits employeurs y trouveraient avantage: économies dans le paiement des bureaux d'avocats, délais de négociation plus courts, rapport de force plus important, surtout en cas de grève ou de lock-out, travail d'uniformisation grandement amélioré, etc. (...)

Roger LEMOINE
Deux-Montagnes

Gouvernement spoliateur

Mme Monique Vézina
Ministre d'État pour le Troisième Âge

■ Votre gouvernement est le plus grand spoliateur des biens des personnes âgées et des moins bien nantis de la société que le Canada ait connu depuis toujours. Après avoir annulé 1 000\$ d'intérêts de source canadienne déductibles de l'impôt, ce qui aidait les citoyens à faible et à moyen revenu, et fait disparaître les prestations d'assurance-chômage versées aux travailleurs au moment de la retraite, votre gouvernement s'attaque maintenant aux pensions des retraités et des personnes âgées.

Ceux et celles dont les revenus nets excèdent 50 000\$ devront remettre une partie ou la totalité de leur pension de vieillesse. Il en est de même pour les allocations familiales. Ces mesures ne touchent qu'une infime minorité de gens pour le moment, mais, comme ce seuil de récupération n'est pas pleinement indexé, le 50 000\$ sera abaissé automatiquement année après année et touchera de plus en plus de contribuables. Par cette mesure discriminatoire à l'égard des retraités, votre gouvernement pénalise ceux et celles qui ont eu la sagesse et le courage de se dénichier un emploi bien rémunéré et de bien administrer leurs biens. (...)

La spoliation, hélas! ne s'arrête pas là. Votre gouvernement récupérateur a décidé qu'à partir de 1990, ceux qui n'ont que des revenus de retraite ne pourront plus rouler leur pension de vieillesse, le régime de rentes et le régime de retraite de leur employeur dans un quelconque REER, si par malheur il leur restait quelques disponibilités financières. Passe encore que la PSV et la RRQ, qui sont des régimes publics, ne servent pas à l'investissement, mais votre gouvernement oublie que le régime de retraite d'un employeur constitue un salaire différé; on ne fait pas de cadeau au travailleur en lui versant une rente de retraite, on lui remet ce qui lui est dû. Il devrait alors pouvoir en disposer comme d'un revenu de travail.

Votre gouvernement accorde des subventions et des abris fiscaux à des compagnies et à des particuliers qui n'en ont pas besoin, dit la Chambre de Commerce du Canada, et pourchasse les économies des particuliers pour en récupérer le plus possible. (...)

Roland MARQUETTE
Saint-Hubert

Opinions

La Rive-Sud peut-elle relever le défi de la concertation?

M. Roger Ferland, maire de Longueuil, prononçait récemment une allocution devant les membres du Cercle de presse de la Montérégie, allocution dont nous publions aujourd'hui les extraits que voici.

ROGER FERLAND

En 1990 se tiendra une consultation électorale dans plusieurs villes importantes de la Rive-Sud, comme Boucherville, Brossard, Saint-Lambert, Greenfield Park et Longueuil, et ce, à un moment crucial de notre histoire régionale.

En effet, jamais au cours des 15 dernières années les élus municipaux de la Rive-Sud n'auront à ce point pris conscience de la possibilité, voire de la nécessité, d'unir leurs forces pour créer un instrument efficace de concertation inter-municipale. (...)

Il est tout à fait normal que les municipalités de la Rive-Sud aient pris quelques années pour identifier un modèle de relations privilégiées, partant d'abord de la simple collaboration pour aller jusqu'à des ententes formelles consacrées par le législateur.

Il faut bien comprendre ici que les élus municipaux de la Rive-Sud ont jusqu'ici écarté au moins deux modèles de regroupement municipal, soit la fusion et la communauté urbaine. (...)

En 1973, sept villes de la Rive-Sud acceptaient d'embarquer dans l'aventure du transport en commun, non sans avoir exigé au préalable et obtenu du gouvernement qu'au moins deux maires puissent siéger au sein de la Commission de cinq membres.

Certains d'entre vous se souviendront des batailles épiques qui ont marqué, dès 1978, les relations entre la Commission et le Conseil des maires, lors de l'adoption du budget annuel de la Commission.

Cette lutte des municipalités pour assurer le contrôle des dépenses du transport en commun a finalement été gagnée par l'adoption de la nouvelle loi créant la STRSM en 1984.

Cet exemple démontre bien

que les municipalités de la Rive-Sud n'ont jamais refusé de travailler ensemble pour assurer le bien-être de la population, mais à la condition qu'elles puissent exercer un contrôle sur les finances publiques et à la condition aussi qu'elles puissent conserver leur entière autonomie.

Un autre exemple de collaboration inter-municipale est le domaine de l'eau potable, où existe une convention entre Longueuil, Boucherville et Saint-Hubert, et entre cette dernière et Saint-Bruno, dans le but d'exploiter un système régional d'épuration et de distribution d'eau potable.

Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'une Régie intermunicipale comme il en existe une entre Varrennes, Ste-Julie et St-Amable, mais plutôt d'un protocole d'entente en vertu duquel Longueuil est le maître d'œuvre de la production d'eau potable pour le compte des municipalités clientes.

Ce modèle d'un protocole d'entente a aussi été utilisé pour les travaux de construction du système de traitement des eaux usées de sept municipalités de la Rive-Sud, système qui comprend le collecteur régional ainsi que l'usine de traitement de l'île Charron. Les municipalités signataires de ce protocole sont, en passant, les mêmes que les sept municipalités du transport en commun.

Un autre protocole d'entente, plus récent celui-là puisqu'il date de 1988, réunit les villes de Saint-Hubert, Saint-Bruno, Boucherville et Longueuil pour la confection d'un plan de mise en valeur et de développement de la zone aéroportuaire. Dans ce cas-ci, c'est la ville de Saint-Hubert qui est le maître-d'œuvre du dossier.

À part la Société de transport de la Rive-Sud, la seule autre entité juridique liant un groupe de municipalités est la Municipalité régionale de comté, dont le rôle et l'existence même ont souvent été remis en question au cours des dernières années.

Créée en janvier 1983 dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Champlain, comprenant les villes de Longueuil, Saint-Hubert, Brossard, Saint-Lambert, Greenfield Park et Lemoyne, avait comme



M. Roger Ferland

principal objectif, et je dirais même comme seul objectif, l'élaboration et l'adoption du schéma d'aménagement de son territoire.

La MRC de Champlain s'est acquittée de sa tâche dans les délais prévus par la loi et son rôle actuel se limite à la surveillance du schéma d'aménagement.

Contrairement à d'autres MRC au Québec, la MRC de Champlain n'a jamais jugé bon d'intervenir formellement dans d'autres champs d'activités comme le tourisme, le développement industriel, l'évaluation municipale, l'entretien des routes, etc.

Cependant, il y a quelques mois, la MRC de Champlain acceptait de participer à une table de concertation sur la gestion des déchets domestiques. Cette table réunit les représentants de quatre MRC regroupant une quarantaine de municipalités de la Rive-Sud.

Il y a encore plusieurs domaines où la collaboration inter-municipale s'est installée au cours des dernières années. (...)

Dans le secteur des loisirs, 19 municipalités de la Rive-Sud participent depuis avril 1989 à une banque d'équipements sous l'égide du Conseil régional des loisirs de la Rive-Sud.

Dans le domaine scientifique et universitaire, les villes de Brossard, Longueuil et Saint-Hubert, avec la Chambre de commerce de la Rive-Sud et le Collège Édouard-Montpetit font partie de la Société pour la recherche et la forma-

tion en Montérégie qui est à mettre au point un bilan des activités scientifiques et technologiques en Montérégie.

Dans le secteur du développement économique, sept municipalités comprises dans l'axe des routes et autoroutes 10, 30, 112 et 116, soit les villes de Saint-Hubert, Brossard, Saint-Bruno, Saint-Basile, Chambly, Carignan et Richelieu ont formé un organisme sans but lucratif pour assurer la promotion de leur territoire.

Pour la zone aéroportuaire, un autre organisme sans but lucratif vient d'être mis sur pied par les quatre municipalités riveraines afin de procéder à une étude de faisabilité sur la gestion locale de l'aéroport de St-Hubert.

Ajoutez à cela la participation municipale de la Rive-Sud au Conseil des aéroports de Montréal et à l'Organisation régionale de transport de la grande région métropolitaine et vous aurez un tableau assez juste de la panoplie des organismes à vocation supra-municipale dans notre région. (...)

Pour les élus municipaux, la véritable question qui se pose maintenant est de savoir quel fil conducteur peut ou pourrait relier toutes ces instances régionales.

S'il est vrai que durant les dix dernières années on a pu assister à la montée d'un nouveau pouvoir inter-municipal, certains sont d'avis, et j'en suis, qu'il faut maintenant mettre un peu d'ordre dans tout cela.

Non pas qu'il faille émonder l'arbre de façon à l'amputer de ses branches vitales, mais au moins le tailler de manière à ce que le tronc soit visible de tous.

Ce tronc commun, auquel se greffent les diverses aspirations de notre société, représente, au sens propre comme au sens figuré, la volonté politique du monde municipal de la Rive-Sud de se regrouper autour d'une même table.

Cette table générale de concertation n'aurait pas pour objectif de remplacer les organismes existants, ni même d'imposer ses vues aux divers intervenants.

Comme sa racine latine l'indique, le mot CONCERTATION fait référence à un accord entre

des personnes ou des institutions qui poursuivent un même but.

C'est donc par une démarche collective, qui tient compte des divers objectifs particuliers, que pourra et devra s'amorcer un véritable mouvement de concertation municipale sur la Rive-Sud.

Un mouvement qui tiendra ses origines du milieu municipal, et non des autorités supérieures, afin de ne pas tomber dans les difficultés de parcours que l'on a connues dans le passé.

Et je pense ici, entre autre, à la création des MRC sur la Rive-Sud. Si ma mémoire est fidèle, aucune des sept villes du Club de transport en commun voulait former une MRC. Et après beaucoup de discussion, de négociation, de tergiversation, qu'on a appelé de la Concertation, on a créé les MRC que l'on connaît aujourd'hui.

L'histoire récente nous enseigne en effet que nul gouvernement supérieur n'a encore réussi à obliger des intervenants à s'entendre malgré eux, lorsque la volonté politique du milieu n'y est pas.

Il faut par conséquent se méfier d'un simulacre de concertation régionale qui aurait comme seule et unique retombée pratique la satisfaction des objectifs politiques d'un gouvernement supérieur.

Une fois comprise cette mise en garde, comment devrait-elle s'achever au cours des prochains mois cette volonté des dirigeants municipaux de la Rive-Sud de mieux se concerter?

À mon avis, trois éléments de base devront faire consensus si on veut arriver rapidement à une formule acceptable.

Premièrement, le territoire visé par la concertation devra être ni trop petit ni trop grand.

Je pense que tout le monde conviendra que le territoire actuellement couvert par la MRC de Champlain est trop étroit, la plupart des champs de concertation débordant largement ce cadre juridique.

Par ailleurs, le territoire de la Montérégie est non seulement trop grand, mais il ne correspond absolument pas aux objectifs des administrations locales. D'ail-

leurs, il existe déjà sur le terrain un organisme, la Société montérégienne de développement, dont le mandat est présument la grande concertation régionale.

Une solution intermédiaire consisterait, à mon avis, à asseoir autour d'une même table les représentants des villes et des municipalités, et pas nécessairement toutes, comprises à l'intérieur des quatre MRC qui forment le noyau de la Rive-Sud, c'est-à-dire, les MRC de Champlain, Lajemmerais, Vallée de Richelieu et Roussillon.

Le deuxième élément du consensus à atteindre touche au caractère consultatif, et non coercitif, de l'organisme de concertation.

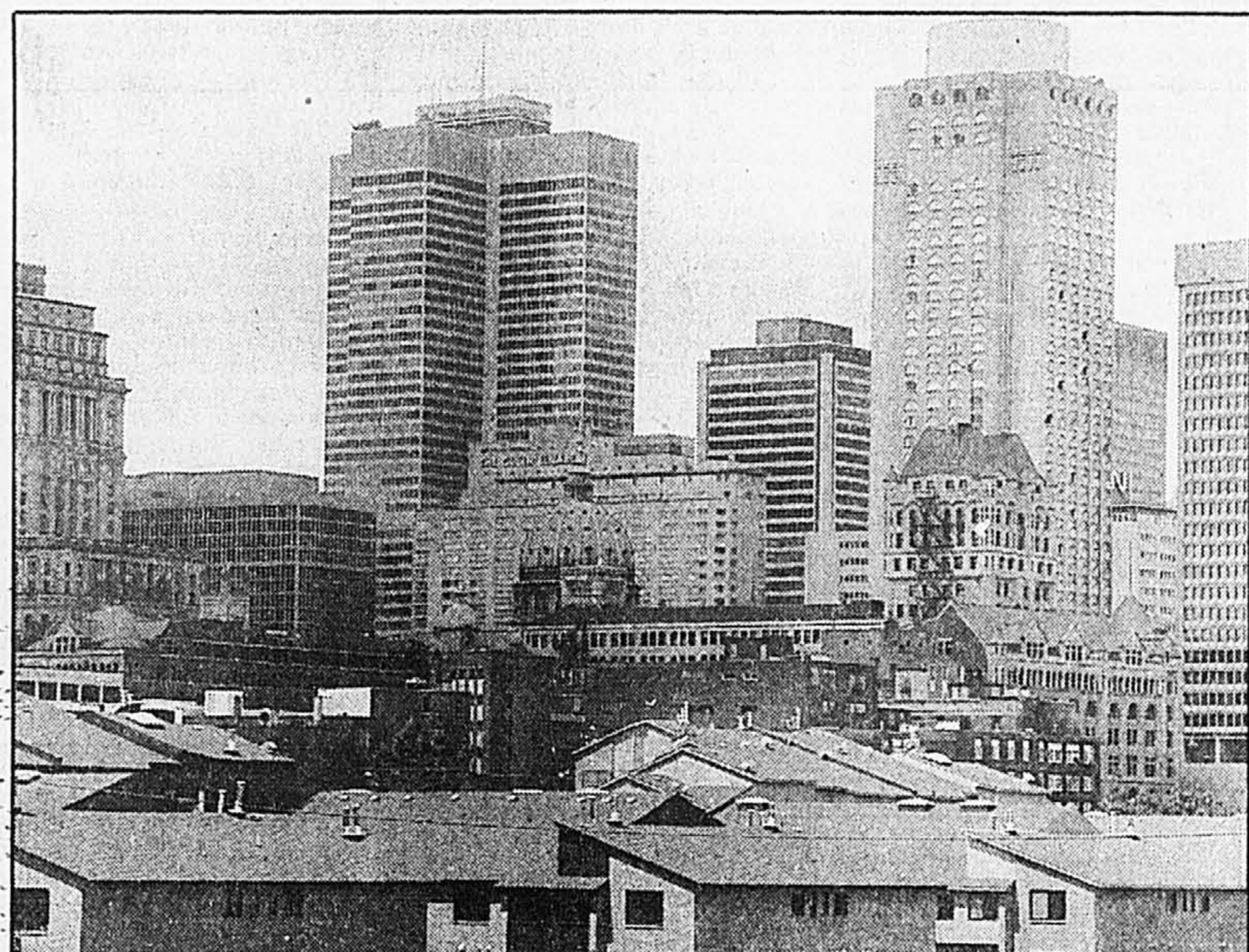
Il s'agirait d'une structure très souple, sans une lourde équipe bureaucratique, et financée par les contribuables de ses membres.

L'organisme n'aurait aucun pouvoir décisionnel sur les champs de compétence des MRC ou des municipalités, mais en revanche il tiendrait sa grande force morale de la qualité de la consultation et de la participation de ses membres.

Pour conseiller l'organisme de concertation, des comités ad hoc seraient formés sur des sujets spécifiques, comités auxquels pourraient s'adjoindre des représentants du monde des affaires, de l'éducation, de l'environnement, des groupes socio-économiques, etc. Troisièmement, il faudra définir adéquatement la mission centrale et les objectifs prioritaires de l'organisme de concertation.

Personnellement, j'y vois deux objectifs principaux: le premier consisterait à harmoniser nos vues sur le développement de la Rive-sud: développement industriel, commercial, résidentiel, agricole, touristique et culturel. (...)

Le deuxième objectif consisterait à établir des positions communes sur toutes les questions à débattre avec nos partenaires de la grande région métropolitaine, que ce soit la Ville de Montréal, la Communauté urbaine de Montréal ou la Ville de Laval. Ces prises de position serviraient par le fait même à alimenter nos gouvernements supérieurs. (...)



En 1989, les Hôteliers du Montréal métropolitain ont dépensé 24 millions\$ pour la promotion de leur ville.

PHOTO THÉQUE La Presse

Veut-on tuer l'industrie touristique?

CHARLOTTE HOVINGTON
Présidente de l'Association des
Hôteliers de la province de Québec

Récemment, à Montréal, lors d'un déjeuner de la Chambre de Commerce de cette ville, monsieur Jacques Ménard, président et monsieur Charles Lapointe, P.D.G. de l'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal, demandaient ouvertement au Gouvernement de taxer les chambres d'hôtels de 3 à 4%, dans le but de financer et de régler les problèmes de cet organisme. Quelle facilité! Si l'on cherchait un peu, on trouverait sans peine des solutions plus dignes des gens du milieu des affaires, que de demander, que dis-je, que d'exiger de taxer dans une province déjà surtaxée.

Il est faux de prétendre que les Hôteliers sont d'accord. L'Association des Hôteliers de la Province de Québec s'oppose à cette taxe depuis le début — un mémoire préparé à cet effet a été envoyé au premier ministre, monsieur Robert Bourassa, au ministre du Tourisme, monsieur André Valland, aux ministres et autres personnes concernées — les hôteliers refusent de servir de boucs-émissaires.

Comment le Gouvernement du Québec qui dit être contre la T.P.S. de 7% pourrait-il ajouter

une taxe de 3 à 4% sur les chambres d'hôtels? Ce serait une anomalie contradictoire!

D'après monsieur Ménard, les gens du milieu des affaires de Montréal sont d'accord avec le prélèvement de cette taxe qui ne règlera rien, alors pourquoi dans un tel cas ceux-ci ne pourraient-ils volontairement prélever un pourcentage de leur chiffre d'affaire pour financer l'Office des Congrès et du Tourisme de leur ville ou créer un intérêt touristique majeur qui attirerait?

Pourquoi toujours les hôteliers? Pourquoi serions-nous seuls à assumer la responsabilité du financement d'éventuels programmes promotionnels?

En 1989, les Hôteliers du Montréal métropolitain ont dépensé 24 millions\$ pour la promotion de leur ville. C'est plutôt insolite quand on pense que la ville et la province ne consacrent que 1 million\$ et 12 millions\$.

Montréal est une ville à vocation internationale, belle, chaleureuse, accueillante et haut lieu de la gastronomie. Ce n'est pas en faisant grimper les prix qu'on règlera le problème du manque à gagner.

Peut-on blâmer les gens d'aller passer des vacances là où ça coûte moins cher?

— Ou ne savons-nous pas nous vendre adéquatement?

La cause profonde des échecs touristiques ressort souvent comme une maladie qu'on ne sait pas bien soigner (revue Hospitalité, Hôtellerie Restaurant mois de janvier). Nos gouvernements à quel quel niveau que ce soit ne comprennent pas l'importance indéniable de l'industrie touristique. Et pourtant que voilà l'industrie de l'avenir, l'industrie de l'an 2000! Il ne faudrait pas tuer la poule dans l'oeuf.

Les Hôteliers québécois supportent déjà le fardeau fiscal le plus imposant en Amérique du Nord.

Les membres de notre Association dépensent au minimum 975 millions\$ par année en salaires et 112 millions\$ pour la commercialisation de leurs entreprises. Faut-il en plus rétablir la taxe de vente sur les chambres d'hôtels? Les hôteliers répondent par la négative puisqu'ils font déjà leurs efforts de promotion. Ce serait plutôt le gouvernement qui ne le ferait pas.

Pourquoi serions-nous seuls à être imposés alors que plusieurs commerçants et intervenants profitent directement du tourisme?

L'industrie du tourisme c'est l'affaire de toute une population. Le jour où l'on comprendra ceci, on aura fait un grand pas en avant!

Le MSC sera-t-il indûment favorisé lors des prochaines élections à la CECM?

KENNETH GEORGE

Dans neuf mois, il y aura l'élection scolaire au Québec. La loi 106 définit maintenant les règles électorales. Elle reconnaît le droit des candidats de se présenter individuellement ou en équipe, elle prévoit un remboursement des dépenses électorales, elle étend sur quatre ans le mandat des commissaires.

La loi a été pensée de façon à mieux encadrer le processus électoral et à favoriser la participation aux élections scolaires. Il se peut que l'effet soit atteint en province. À la CECM, la loi aura plutôt comme résultat de rendre le processus électoral encore plus insignifiant et piégé que d'habitude: la loi favorise indûment le Mouvement scolaire confessionnel (MSC) et elle met des obstacles à la participation électorale. Il ne faudrait pas être surpris que le taux de participation à la CECM passe sous les 12 p. cent et que le MSC soit de ce fait réélu. Seule une intervention du ministre de l'Éducation pourrait empêcher un «désastre» démocratique.

Le financement électoral

La loi prévoit que les candidats pourront compter sur un remboursement des dépenses électorales jusqu'à un maximum de 750\$. Que cette somme soit appropriée dans les autres commissions scolaires où les quartiers électoraux sont de 3000 citoyens, soit. À la CECM où les quartiers sont de 25000 électeurs, cela dépasse l'entendement.

Rappelons l'élection de 1987. Le Conseil scolaire de l'île a alors dépensé 500000\$ dans une campagne de publicité pour inciter les citoyens à voter; à la CECM, le taux de participation a progressé de 0,6 p. cent par rapport à 1983. Comme l'a écrit à l'époque Jean-Pierre Proulx: «Il eût été cent fois plus utile de distribuer ces sommes aux 159 candidats qui ont fait campagne dans l'île de Montréal. Ils eussent reçu chacun 3144,65\$». On est loin des 750\$, et il semble bien y avoir de l'argent quelque part!

Un autre rappel. Lors de la dernière élection à la CECM, le ministre a publiquement critiqué les partis qui avaient mal diffusé l'information sur les enjeux. Il n'avait pas saisi que la stratégie du MSC était de taire ces questions et que le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) dont la stratégie était à l'opposé ne disposait pas de toutes les ressources nécessaires. Les mesures financières prévues à la loi n'auront qu'un effet très marginal sur les possibilités de diffusion de l'information, elles ne fa-

voriseront pas, sous cet aspect, la participation électorale.

Par ailleurs, force est de reconnaître que le financement prévu aura comme effet de piper les dés en faveur des candidats financés par le MSC. Non seulement celui-ci peut-il compter sur le milieu paroissial pour se financer mais, en plus, les contributions qui lui sont faites sont déductibles d'impôt. Notons enfin que la loi ne prévoit pas de limites aux dépenses électorales autorisées de sorte qu'avec sa caisse bien garnie, le MSC peut se retourner très facilement pour faire face aux imprévus. On s'en doute bien, les candidats du MSC n'ont que faire d'un remboursement des dépenses. Pour le MEMO, cependant, ou tout autre candidat ou parti qui ne peut compter sur une structure établie et dont les contributeurs ne peuvent pas bénéficier des largesses du fisc, la question du financement se pose en des termes autrement plus problématiques; la démarche a au moins le mérite d'être démocratique.

En n'imposant pas aux partis scolaires les obligations faites aux autres partis quant aux sources de financement, en ne déterminant pas de limites aux dépenses électorales et, dans ce contexte, en établissant à seulement 750\$ la somme que pourront récupérer les candidats, la loi n'équilibre pas les choses entre les partis, elle ne facilite pas l'action politique, elle maintient tout simplement le statu quo et, de ce fait, favorise le MSC.

La date des élections

C'est ce facteur qui risque d'avoir le plus d'effets. L'élection scolaire aura lieu le deuxième dimanche suivant l'élection municipale de Montréal. Par trois biais différents, cette coïncidence entraînera inévitablement une baisse du taux de participation et, finalement, l'élection du MSC.

D'abord, traditionnellement peu couverte par les médias qui expriment bien à cet égard la conception populaire, la campagne électorale scolaire sera probablement reléguée aux pages Z 22 des journaux. Même au lendemain des élections, la scène municipale continuera de faire les manchettes: analyse des résultats, spéculations sur la formation du comité exécutif et sur les problèmes politiques que rencontrera le maire... Seuls ceux qui n'ont pas analysé les couvertures des journaux au cours des dernières élections scolaires et municipales pourraient espérer ou prétendre qu'il y aura des reportages plus élaborés sur les élections scolaires à Montréal.

Ensuite, la coïncidence des dates rendra encore plus difficiles et moins efficaces les stratégies électorales des partis qui cherchent à

augmenter le nombre de volants. Près de 90 p. cent des électeurs à la CECM considèrent futile l'élection scolaire. Imaginez alors ces citoyens répondre à la porte pour recevoir le candidat d'un parti scolaire après avoir été dérangés, les semaines précédentes, par celui du RCM, du PCM et du PMM! Imaginez-les répondre à un autre sondage fait aux fins de pointage ou trouver dans leur boîte à lettres les déliants des candidats aux élections scolaires après avoir été encombrés par ceux des partis municipaux!

Il va de soi que pour les catholiques qui iront à la messe, le déplacement sera plus facile car, pour voter, il suffira de se rendre à l'école d'à côté ou au sous-sol de l'église. Ces citoyens savent le lien traditionnel entre le MSC et l'Église; il y a peu de temps, à la sortie des messes, ils ont signé la pétition du MSC contre la loi 107 sur la déconsecration des commissions scolaires. Ils seront d'ailleurs encouragés à voter par les curés qui auront permis au MSC de placer ses affiches dans le portique de l'église et par Mgr Grégoire dont la lettre pastorale aura été lue en chaire.

La proximité des élections scolaires et municipales entraînera une baisse du taux de participation; il sera d'autant plus facile alors à la clientèle traditionnelle du MSC d'assurer la victoire de ce parti. (...)

Le bistrot idéal...

pour conclure des affaires et ...

...faire quelques rencontres.

Une cuisine raffinée, une terrasse ensoleillée, l'endroit à la page.

le Café Laurier
394 Laurier ouest, Mtl

Situé près du centre-ville, il est à la croisée naturelle de plusieurs chemins



Francine Grimaldi

collaboration spéciale

Yves Navarre s'installe à Montréal

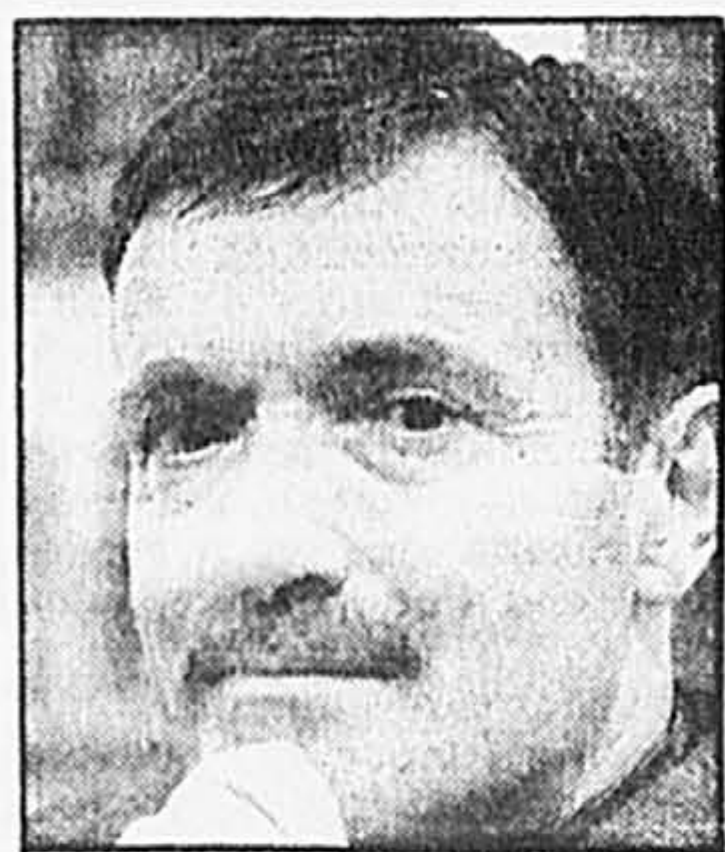
Surprise! L'écrivain et dramaturge français Yves Navarre habite maintenant à Montréal et ce, bien discrètement, depuis août dernier! Je ne vous dirai pas où puis-je s'il a quitté Paris, c'est pour avoir la paix, pour pouvoir vivre et écrire tranquillement. Vous l'avez sans doute vu ici et là, il va souvent au théâtre, en «vieux garçon» comme il dit, il mange régulièrement au restaurant, alors vous l'aurez croisé sans le remarquer puisque tout le monde, ou presque, le croit en France. Non seulement Navarre habite à Montréal mais il va publier son prochain roman ici, aux éditions Lemeac... Pas très bavard au téléphone l'auteur me dit, un peu timidement: «C'est la première fois que je parle de mon livre et je ne sais pas trop comment le décrire encore. Il s'intitule: *La terrasse des audiences au moment de l'adieu*. Un long titre mais qui veut tout dire. C'est un roman mais à travers la fiction c'est aussi mon journal de départ de Paris. L'idée de ce roman m'est venue dans l'avion Paris-Montréal. Un aller simple. Sans retour... J'ai emporté avec moi mes petites affaires, mes manuscrits, et *Tybal* mon chat. Lui aussi se sent bien ici. Tiens en ce moment il ronronne au soleil... Un nouveau jardin d'acclimatation? Nous saurons tout le soir du lancement, le 19 mars prochain au théâtre de Quat'Sous. Non, son roman ne sera pas porté à la scène! Des pièces de théâtre il en a plein en réserve et espère bien qu'elles seront montées un jour. Je me souviens d'avoir vu *Il pleut: si on tuait papa-maman*, il y a une quinzaine d'années au petit café Nelligan, puis récemment *Les valises*, montée par Henri Barras au petit théâtre du café de la P.D.A. Mais Yves Navarre est encore un dramaturge à découvrir chez nous. À suivre...

DUTILLEUX NOUS REND VISITE

■ Vous connaissez Jean-Pierre Dutilleux? C'est un photographe et cinéaste belge qui s'est passionné, depuis plus de 15 ans, pour la vie et la survie des indiens d'Amazonie. Il a tourné 4 films documentaires en Amazonie et il a filmé une cinquantaine de tribus à travers le monde. Vous avez entendu parler de sa tournée avec Sting? Ensemble ils ont fait des reportages percutants sur les tribus en voie de disparition. Dutilleux a fondé en 1988 avec Sting tous les jours, la *Fondation Forêt Vierge* afin d'aider les indiens d'Amazonie dans leur lutte pour leur survie. Il a réalisé un film *Raoni* et il lancera bientôt *Raoni II* sur la vie précaire des indiens Txucarramas et de leur chef Raoni, devenu le porte-parole de tous les indiens du Brésil menacés d'extinction. Dutilleux était de passage à Montréal cette semaine pour lancer son album-souvenir *RAONI: le tour du monde en 60 jours d'un indien* qui a permis la création de 11 fondations Forêt Vierge dans 11 pays. Une épopée! C'est quelque chose à voir que ce chef guerrier, lèvres à plateau, plumes multicolores, reçu par Mitterrand à l'Élysée, au Vatican par le pape Jean-Paul II, chez le roi d'Espagne Juan Carlos, etc... Dutilleux n'a pas eu la tâche facile et avant son départ hier soir il m'a dit qu'il allait maintenant prendre un peu de repos et de recul et s'occuper de projets plus personnels. Il a des offres de films avec Imagine Films à Los Angeles et un projet de coproduction France-USA sur ses aventures à lui! Il rit. D'abord un peu de repos. Peut-être qu'il reviendra en juin présenter son exposition de photos sur l'Amazonie à Montréal...



Denise Filiatrault



Yves Navarre

SAUVONS L'AMAZONIE

■ Beau geste de la compagnie californienne de cosmétiques *Sebastian International*, l'entreprise de la famille Cusenza, qui a l'intention de récolter 250 000 \$ pour la Fondation Forêt Vierge, en donnant 1 \$ sur la vente de chaque T-shirt «Protégez la planète, protégez les espèces», qui porte à l'endroit de l'inscription en 7 langues («J'ai contribué à sauver l'Amazonie», et aussi 25¢ par emballage, dont certains sont faits de papier recyclé. Coiffure Mode est le distributeur québécois de Sebastian.

LES RÉGLEMENTS DE L'ACADEMIE

■ Ça bouge à l'Académie du cinéma et pas seulement à cause de la prochaine remise des Prix Génie. Les gens du métier seront heureux d'apprendre que l'Académie a enfin formé un *Comité des règlements* et si vous avez des suggestions, des critiques ou des propositions à faire vous pourrez rencontrer les membres du Comité les 22 et 23 mars prochains à Montréal. Vous n'avez qu'à en aviser le bureau en téléphonant au 849-7448. Le Comité est présidé par *Réal Barnabé* et *Jean-Pierre Plante* et les membres choisis sont *François Bertrand*, *Jacques Camerlain*, *Claire Chalouh*, *René Ferron* et le comédien *Normand Chouinard*...

LE QUÉBEC AUX GÉNIES

■ Le *Gala des Génies* aura lieu le 20 mars à Toronto mais il n'y aura pas que des anglophones. Cette année le Québec sera bien représenté au cours du gala télévisé en direct. Parmi les présentateurs de trophées en retrouvera *Richard Gay*, *Denis Bouchard*, *Michel Coté*, *Gatien Gélinas*, *Charlotte Laurier*, *Danielle Proulx*, *Rémi Girard* et *Geneviève Rioux*! On connaît déjà le nom du récipiendaire du Prix Air Canada 90. Ça sera un hommage au producteur montréalais *Harold Greenberg* de Astral Bellevue Pathé...

DEUX MISES EN SCÈNE POUR FILIATRAULT

■ *Denise Filiatrault* n'a pas le temps de s'endormir sur ses lauriers, d'ailleurs elle n'en revient pas du succès et des commentaires élogieux sur sa performance dans le téléfilm *Blue, la magnifique*. Voyons Denise! T'es extraordinaire. Elle n'a pas d'autre projet de film pour l'instant mais plusieurs de mise en scène. D'abord *Panique à Longueuil*, la première pièce de *René-Daniël Dubois* que bien des jeunes n'ont pas eu la chance de voir, hé bien ça commence le 17 avril au théâtre d'Aujourd'hui. Ensuite Denise assumera la mise en scène d'un gros spectacle-événement à l'occasion du 50e anniversaire du droit de vote des femmes: *Femmes en tête* le 28 avril à l'aréna Maurice Richard. Une première partie sur l'histoire des suffragettes avec 13 comédiennes et 7 chanteuses! Puis des numéros de variétés en deuxième partie, de tout: chanteuses, danseuses, stand-up comic, etc... Ensuite Denise s'attaquera à *La cage aux folles* pour le théâtre d'été de St-Sauveur: «Ma mise en scène sera différente de la production que vous aviez vue avec Réal Giguère, Normand Brathwaite et compagnie. Ce sera drôle évidemment mais je veux faire ressortir le côté humain, très touchant des personnages. C'est *André Montmorency* qui jouera Albin, la folle, *Benoit Marleau* le mari, le jeune *Yannick Truesdale* succédera à Brathwaite dans la peau de Jacob, puis pour les futurs beaux-parents *Roger Joubert* et *Elizabeth Chouvaldzé*. Une distribution solide, très professionnelle. On commence le 15 juin à St-Sauveur.» À suivre...

■ Sur ce, à dimanche.

Bowie: Lecavalier électrise le Forum

ALAIN DE REPENTIGNY

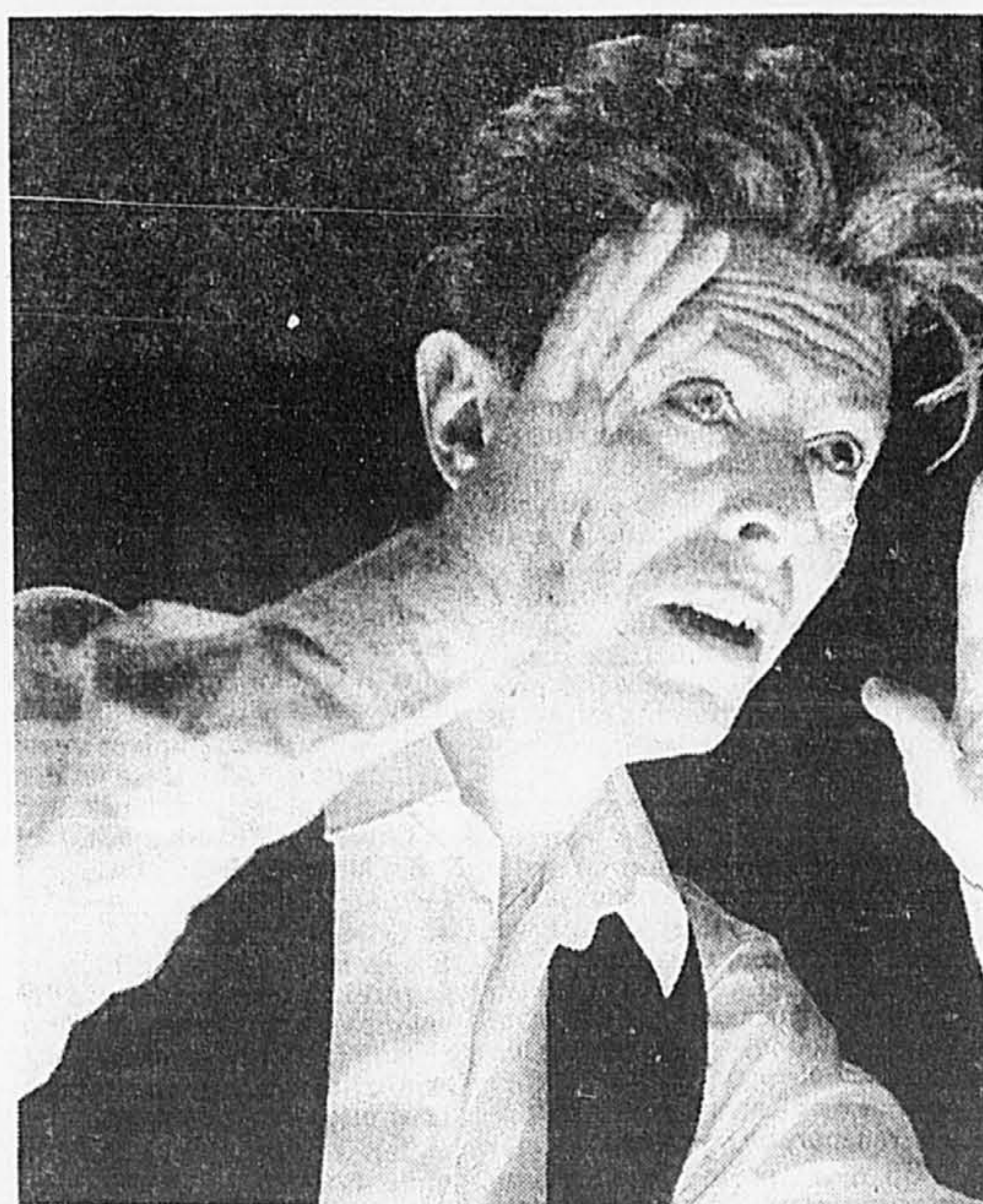
J'allais vous dire que David Bowie a donné hier au Forum le même show que dimanche à Québec à quelques virgules près. Les mêmes chansons dans le même ordre avec quelques images en prime après l'entracte dont un drapeau américain qui brûlait pendant *Young Americans*.

Mais il y a eu Louise Lecavalier. Grâce à la danseuse montréalaise, ce show a basculé tout à coup dans la frénésie, le délire presque. Rien à voir avec l'accueil pourtant très chaleureux qu'on avait fait à la vedette de la troupe La La La Human Steps à Québec lors de la première de cette tournée mondiale, dimanche.

C'est qu'enfin on débordait du cadre de l'esthétisme cinématographique, la danse se faisait pour vrai sur la scène sans trucs. C'était tellement intense que le plus cynique des observateurs n'aurait même pas pu mettre cette réaction sur le compte du plaisir bien légitime qu'éprouvaient les Montréalais à voir l'une des leurs s'illustrer à côté de leur idole.

Flanquée de son camarade danseur Donald Weikert, Lecavalier s'est amenée en scène, a repoussé Bowie d'une main et a pris le plancher. Quand elle danse, faut s'enlever du chemin. Le guitariste Adrian Belew l'avait constaté à Québec et, cette fois, il s'est déplacé de quelques mètres pour éviter une collision à la toute fin de la chanson *Suffragette City*.

En plus d'électrifier les spectateurs, la blonde dame a donné à Bowie et à son groupe le second souffle de l'athlète qui devait fai-



Hier au Forum, David Bowie ressemblait à s'y méprendre au Thin White Duke, son personnage du milieu des années 70 qui est associé à sa période musicale la plus riche.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

re toute la différence par la suite. Pendant *Fame*, *Heroes* et *Jean Genie*, Bowie affichait un grand sourire, il débordait d'énergie, le Thin White Duke transcendait son personnage contrôlé et

s'amusait comme le font les rockers inspirés.

Le chanteur britannique n'a eu d'autre choix que d'inviter Lecavalier et Weikert à venir saluer

une deuxième fois. Plus encore, après le spectacle, Bowie a officiellement invité Lecavalier à danser à Tokyo, New York, Londres et Los Angeles.

Pour les yeux

Avant cette explosion, Bowie était à la hauteur d'un show correct qui décollait d'abord et avant tout à cause de l'impressionnante présentation visuelle du Montréalais Edouard Lock — qui est lui aussi venu saluer le public vers la fin du spectacle. Tous avaient les yeux rivés sur l'immense écran devant la scène sur lequel apparaissaient Bowie et Lecavalier séparément puis ensemble sur une chorégraphie typique de Lock, à mi-chemin entre la gymnastique, la lutte et le langage gestuel des sourds et muets.

Pendant que les yeux s'émerveillaient, les oreilles n'osaient pas protester trop fort contre ce son brouillon qui nous empêchait trop souvent de distinguer les instruments de ce groupe pourtant pas très compliqué. Quand le guitariste Adrian Belew, un véritable original celui-là, se lançait dans un solo, on avait l'impression que le monsieur à la console était le dernier à s'en apercevoir.

J'allais également vous dire qu'après le retour aux années 60 qu'avaient célébré McCartney, les Stones et les Who en deuxième moitié des années 80, Bowie inaugurerait la nouvelle décennie en amorçant le grand virage vers les années 70 qu'avait annoncé Aerosmith début janvier.

Vingt-trois des 28 chansons du spectacle ont été créées il y a au moins dix ans. Bowie nous avait prévenus — et il a écrit, disons-le, quelques-unes des plus belles chansons des années 70 —, mais ça ne change rien au constat: l'auteur-compositeur a connu un long creux de vague depuis.

Des signes encourageants

Pourtant, il y avait dans le spectacle d'hier des signes encourageants. Entouré de Belew, son batteur et son claviériste ainsi que du bassiste Erdel Kisilcay, Bowie réussissait à donner à des chansons qu'on a entendues ad nauseam un nouveau souffle tellement plus naturel que tout ce qu'il fera jamais avec son groupe Tin Machine. Au chapitre du talent et de l'imagination, les trois deux de piques de Tin Machine n'arrivent pas à la hauteur du gros orteil d'Adrian Belew.

C'est peut-être là la leçon de ce spectacle *Sound + Vision*. Avec Belew, un Bowie stimulé a composé une nouvelle chanson, *Pretty Pink Rose* qui paraîtra sur le prochain microsillon du guitariste. Or ce bijou de chanson pop qu'on nous a offert en rappel trempe dans le fun et l'entraîne et suggère que Bowie n'a peut-être pas perdu la main.

Comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, ceux qui n'ont pas pu voir ce spectacle à guichet fermé seront heureux de savoir qu'on prépare le retour de Bowie à Montréal d'ici l'été. Espérons que ça ne se fera pas au Stade olympique...

Dvorak et Ravel, comme une découverte

CLAUDE GINGRAS

Décidément, les concerts se suivent et ne se ressemblent pas!

Après la cuisante expérience de lundi soir, quel bonheur de retrouver l'élégance de jeu et la séduisante sonorité de l'Orchestre Symphonique de Montréal, quel réconfort d'avoir devant soi un chef respectueux du métier qu'il exerce et de la musique qu'il défend.

Invité une première fois à l'OSM en mars 1988, le chef tchèque Libor Pesek avait laissé un excellent souvenir et son retour était pleinement justifié. Il avait choisi cette fois deux oeuvres peu familières, toutes deux puisées au répertoire de son pays, et dont il faut bien dire qu'elles sont d'un intérêt limité: les *Fresques de Piero della Francesca*, de Bohuslav Martinu, et la sixième Symphonie de Dvorak («numéro 1» dans l'ancienne numérotation).

Le Martinu est un triptyque inspiré par les murales du XVe siècle qui décoraient l'église San Francesco, à Arezzo, en Italie. Il s'agit de pages assez impressionnistes, que chef et orchestre ont

admirablement détaillées. Ce n'est pas une musique qu'on écouterait tous les jours, mais il était intéressant de la connaître, surtout qu'il en existe très peu d'enregistrements.

C'était une première à l'OSM, mais aucune mention n'en était faite dans le programme-maison de la PdA qui, par ailleurs, omettait les noms des mouvements («Andante poco moderato», «Adagio» et «Poco allegro»). L'annotateur, M. Adrian Waller, ne dit à peu près rien de l'oeuvre et va jusqu'à parler de Piero della Francesca comme de «an Italian poet».

Contre toute appréhension, le Concerto en sol majeur de Ravel joué par le colosse américain Garrick Ohlsson et dirigé par un chef tchèque est une très belle surprise. Ohlsson détache toutes les notes avec un heureux mélange de froide rigueur et de discret rubato. Ses trilles sont parmi les plus clairs que j'aie entendus et son approche du long solo au début du mouvement lent souligne étrangement la modernité de l'oeuvre. Fascinant aussi, l'approche du chef invité, qui prend ici l'allure d'une découverte.

Mais, de ce côté-ci de la rampe,

la découverte, c'est la sixième Symphonie de Dvorak. Jésus-Lopez Cobos n'en avait pas tiré grand-chose lorsqu'il la fit à l'OSM en 1982. Pesek, dirigeant de mémoire, y apporte le plus grand soin et la plus grande affection et, par l'intermédiaire d'un orchestre qui lui répond à chaque instant, nous donne l'impression d'écouter de la grande musique. Il y a là une fraîcheur irrésistible, voire des accents tragiques au mouvement lent, et le «Presto» terminal est exécuté avec la plus haute virtuosité.

Comme dans son récent enregistrement de l'oeuvre (avec la Philharmonique Tchèque), M. Pesek ne fait pas la reprise au premier mouvement. Mais Kubelik ne la fait pas non plus dans le sien.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL. Chef d'orchestre invité: Libor Pesek. Soliste: Garrick Ohlsson, pianiste. Hier soir, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts; reprise ce soir. Dans le cadre des «Grands Concerts». (Radiodiffusion: CBF-FM, 16 mars, heure non indiquée.)

Programme: *Fresque Piero della Francesca*, H. 352 (1955) ... Martinu Concerto pour piano et orchestre en sol majeur (1930-31) ... Ravel Symphonie no 6, en re majeur (ex-n° 1), op. 60, B. 112 (1880) ... Dvorak

Radio télévision

L'ANT et le veau d'or



DANIEL LEMAY

«**C**hut! j'écoute la télé!»

La télévision occupe 44 p.cent de notre temps de loisirs et a relégué la conversation à la plus simple marginalité (6 p.cent, selon une récente étude). Quand on aborde le processus de la communication en termes d'échange, ces statistiques portent à réflexion. La télé parle au téléspectateur à cœur de jour mais le téléspectateur, lui, peut-il parler à la télé?

L'Association nationale des téléspectateurs (ANT) veut ouvrir la communication entre la télévision et ses «consommateurs», que nous sommes tous à différents degrés.

«On ne débat jamais de la télévision», déplorait hier le président de l'ANT, Michel Pichette, au lancement de la 11e campagne de financement de son organisme. «On la laisse aux mains des commerçants qui ont la rentabilité comme seul objectif.

«Par la place qu'elle occupe dans nos vies sociale, affective et émotive, la télévision devrait constituer une préoccupation sociale au même titre que l'éducation, la santé et autres besoins sociaux de base.»

L'ANT regroupe 1300 membres individuels et une quinzaine d'organisations: un «rayonnement» de 200 000 personnes. Par l'éducation et l'information, l'ANT veut surtout éveiller le sens critique des téléspectateurs.

Quatre fois l'an, l'ANT publie *Le Téléspectateur*, «la revue qui questionne la télévision» et où les émissions destinées aux enfants, entre autres, font l'objet d'analyses poussées. En mai, l'ANT remet son prix annuel à l'émission jugée la plus innovatrice; l'an dernier, le jury a choisi *Le Club des 100 watts* de Radio-Québec. On prévoit l'insti-

tution prochaine d'un deuxième prix, destiné celui-là à la personne ou à l'organisme qui aura le mieux contribué à l'éducation critique en matière de télévision. Le ou la récipiendaire ne viendra sûrement pas des médias où, selon Michel Pichette, l'approche «promotionnelle» prend trop souvent la place d'une critique «régulière et mordante».

L'ANT (729-6393) organise aussi des ateliers et des conférences et intervient auprès des différentes instances sur les grands dossiers de la télévision: la violence, les émissions pour enfants, la qualité de l'information, les droits des téléspectateurs. Sa dernière initiative vise à inciter les réseaux à offrir une «tribune» aux téléspectateurs comme il en existe en France et en Angleterre. Seuls Radio-Canada et Télé-Métropole ont répondu, a précisé Michel Pichette. «A Radio-Canada, Mme Bournival (la directrice des émissions) s'est dite intéressée par notre suggestion, même si la télévision n'a pas l'habitude de parler d'elle-même.» Ne retenons pas notre souffle...

Entretiens, l'ANT veut élargir ses rangs de 2000 membres et cherche à déjà amassé 20 000 \$ des 50 000 \$ dont elle a besoin pour soutenir ses activités. Mme Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, a accepté la présidence d'honneur de la campagne. Elle est entourée des président(e)s de sept autres associations: Colette Bédard (Fédération des Unions de famille), Jacques Boulianne (CS des Mille-Îles), Guy d'Anjou (Fédération des commissions scolaires du Québec), Monique Emond (FACEF), Michel Guay (Association des pédiatres), Noëlla Huot (Cercles des fermières) et Christine Marion (AFEAS).

Le mercredi 21 mars (à la Maison de la Culture Frontenac à 19 h 30), l'ANT organise un débat public sur le thème *Changer la télé — Changer la vie*. Outre Mme Pagé, l'animatrice Dominique Payette (*Première ligne* à Radio-Québec) accueillera Robert Cadotte de Pacijou, Monique Caron-Bouchard, sociologue-conseil auprès des diffu-

seurs et des producteurs, Jacques Dufresne, philosophe et collaborateur à *La Presse* et Michel Poulette, réalisateur de *Rock et Belles oreilles*.

La Presse y apportera son oreille la plus critique en retenant le mot du président de l'Association nationale des téléspectateurs: «La télévision n'est pas un veau d'or».

«ERRATA-TA»

■ Le Plamondon qui a écrit des chansons pour les Sultans se prénomme Gerry et non Luc, comme je l'écrivais dans ma chronique d'hier.

Par ailleurs, dans mon article de samedi sur la sono rock, je faisais état de niveaux sonores amplifiés pouvant atteindre 700-800 décibels. Impossible, m'écrit André Lamy, technicien en audioprothèse au cégep de Rosemont. Le seuil de la douleur se situe autour de 120 décibels et «l'intensité acoustique en salle de spectacle dépasse rarement les 135 dB».

Il y avait beaucoup de bruit; j'ai dû mal entendre... Merci, M. Lamy.

MONTRÉAL À CINQ FM

■ Montréal adoptera son premier plan d'urbanisme en 1992, année de son 350e anniversaire de fondation. En prévision de cet événement «historique», Radio Centre-ville (CINQ 102.3) lance aujourd'hui à 17 h une série de huit émissions sur l'évolution urbaine de l'ancienne métropole du Canada.

Mercredi prochain, *Nouveaux visages de Montréal* traitera des mécanismes qui auront conduit au plan d'urbanisme et la troisième émission portera sur le logement, l'emploi et l'environnement.

Les émissions suivantes, présentées elles le jeudi à 11 h dans le cadre de *Magazine Centre-ville*, porteront sur chacun des arrondissements suivants: Ahuntsic/Cartierville (4e émission), Côte-des-Neiges/NDG (5e), Villieray/Saint-Michel (6e), Rosemont/Petite Patrie (7e) et Plateau/Centre sud (8e).

Grandbois à la Bibliothèque du Nouveau-Monde

RÉGINALD MARTEL

Trois nouveaux volumes de la Bibliothèque du Nouveau Monde (BNM) ont été lancés hier. Ils font partie d'une série de sept, consacrée au poète et prosateur Alain Grandbois, mort à Québec en 1975. Les deux premiers ouvrages réunissent les poèmes; le

troisième, *Visages du monde*, est un recueil de textes, écrits spécialement pour la radio, qui racontent des souvenirs de voyages dans de nombreuses villes et régions, surtout d'Europe et d'Asie.

Ces ouvrages, et ceux qui suivront, sont établis selon les méthodes de l'édition critique, à laquelle nous consacrons un article dans *La Presse* de samedi prochain. Les dates de parution ne sont pas déterminées encore pour les *Nouvelles* de Grandbois, pour les *Voyages* de Marco Polo, pour *Né à Québec*, qui évoque les aventures de Louis Jolliet, et pour les *Proses diverses*.

La Bibliothèque du Nouveau Monde, éditée par les Presses de l'Université de Montréal, vient combler une lacune dans la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine littéraire. La BNM publie les textes fondamentaux (et parfois fondateurs) de la littérature québécoise. Ils sont accompagnés de commentaires, de notes historiques, d'explications textuelles, de documents et d'inédits qui éclairent l'oeuvre, l'auteur ou son époque.

La BNM, dans sa première phase, comprendra 19 oeuvres, qui datent de trois époques: la Nouvelle-France, le XIXe siècle et le XXe siècle. L'ensemble formera une collection de 28 volumes, répartis entre époques et genres littéraires.

Une douzaine de ces titres sont parus déjà, dont quelques-uns ont été commentés dans ces pages, par exemple le *Journal* d'Henriette Dessaulles et les *Chroniques* d'Arthur Buies. Le

catalogue comprend, entre autres ouvrages, le roman *Un homme et son péché*, de Claude-Henri Grignon, les *Écrits* I de Paul-Émile Borduas, les *Relations* de Jacques Cartier et la *Scouine* d'Albert LaBerge.

On prépare pour très bientôt les *Oeuvres* de Lahontan; pour l'automne 1990, le célèbre roman *Trente Arpents*, de Ringue, la suite des *Écrits* de Borduas et celle des *Chroniques* d'Arthur Buies.

Plus de 25 chercheurs de diverses disciplines et de plusieurs universités participent à la réalisation du projet, connu sous le nom

de « Corpus d'éditions critiques » et subventionné largement par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, avec le soutien financier des universités.

Pour la deuxième phase du vaste projet qu'est la BNM, les responsables préparent 25 volumes, parmi lesquels on trouvera des oeuvres essentielles de Jacques Ferron, dont *le Ciel de Québec*, *l'Amelanchier* et la série des *Contes*, des oeuvres aussi d'Yves Thériault, Gabriel Roy et Marcel Dugas, en plus de classiques du XIXe siècle et du temps de la Nouvelle France.

8^e
FESTIVAL INTERNATIONAL
DU FILM SUR L'ART

AUJOURD'HUI

18 h
CINÉMATHEQUE
(1) PAINTED EARTH NIT DES TOILES:
THE ART OF THE MIMBRES INDIANS
États-Unis/ Anita Thacher/1989/15 mn/A
(1) ARNOLD BÖCKLIN
Suisse/Bernhard Raith/1987/96 mn/All st A

GOETHE-INSTITUT
(2) THE QUIET AXIS: LOWRY BURGESS
Canada/George F. Singer/1989/6 mn/A
(5) STRANGERS IN A STRANGE
LAND (BETHUNE)
Canada/Bob McKeown/1988/83 mn/A

CINÉMA PARALLÈLE
(3) A WHITE GARMENT OF CHURCHES
États-Unis/Perry Miller Adato/1989
/60 mn/A

(2) HENRY VAN DE VELDE
Belgique/Eric Blackaert/1987/61 mn
/N st A

MUSÉE DES BEAUX-ARTS
(2) L'YPA (PITSILUK)
Canada/Sharon van Raalte,
Shelagh Mackenzie/1988/29 mn/A
(2) LES TROIS MONTREAL DE
MICHEL TREMBLAY
Canada/Michel Moreau/1989/58 mn/F

20 h
CINÉMATHEQUE
(1) LA VOIX PUBLIQUE
Danemark/Leif Marcussen/1988/11 mn/sd

(1) MA: SPACE/TIME IN THE GARDEN OF
RYOAN-JI
États-Unis/Japan/Taka Limura/1989
/16 mn/sd, inter-titres A

(1) LES NOUVEAUX RÉALISTES
(ARMAN, CÉSAR, CHRISTO, KLEIN, TINGUELY)
RFA/Adrian Maben/1989/60 mn/F

GOETHE-INSTITUT
(2) ART PIX ONE (PAT HOFFIE)
Australie/Stephen Frost/1989/4 mn/A
(2) MÉTAL (COZIC, DYENS, ARCHAMBAULT,
DAUDELIN)
Canada/Françoise Dugré/1989/12 mn/F

(6) VINCENT VAN GOGH -
LA ROUTE DES COURRIÈRES
RFA/Gabriele Voss, Christoph
Hübner/1989/90 mn/All st F

CINÉMA PARALLÈLE
(1) THE QUEST OF JIMMY PIKE
Australie/John Tristram/1989/54 mn/A
(2) PAUL BOWLES: TANGIER MOROCCO
Pays-Bas/Hans Hulscher/1988/54 mn/A

MUSÉE DES BEAUX-ARTS
(2) BÉRENICE ABBOTT
AMERICAN PHOTOGRAPHER
Suisse/Erwin Leiser/1989/30 mn/A
(2) FERRON, MARCELLE
Canada/Monique Crouillière/1989/58 mn/F

22 h
CINÉMATHEQUE
(3) MARY CASSATT — IMPRESSIONNIST FROM
PHILADELPHIA
États-Unis/Perry Miller Adato/1975
/30 mn/A

(3) GERTRUDE STEIN: WHEN THIS YOU SEE,
REMEMBER ME
États-Unis/Perry Miller Adato/1970
/90 mn/A

GOETHE-INSTITUT
(2) L'ART NOUVEAU
France/Yves Kovacs/1986/14 mn/F
(2) LEONARDO'S WINDOWS
Finlande/Pirjo Honkasalo/1986
/82 mn/F st A

CINÉMA PARALLÈLE
(2) NAKAGAMI, ROMANCIER DES RUELLES
France/Stephen Javor/1989/52 mn/F, J st F
(5) DEREK JARMAN — YOU KNOW WHAT
I MEAN
Grande-Bretagne/Laurens
C. Postma/1988/52 mn/A



LE FLAMINGO

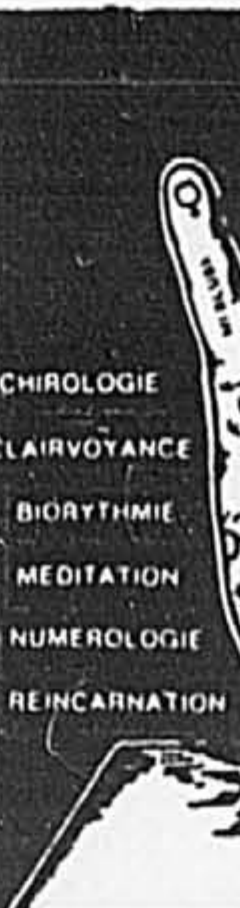
Spécialité: nouilles maison faites à la main.
Cuisinier originaire de Hong-Kong et ayant 18 ans d'expérience.

Mets apprêtés selon votre goût

Cuisines szechwannaise et pékinoise

OUVERT 7 JOURS SUR 7
Réservation: 937-7418

Surprise sur présentation de cette annonce
1809, rue Sainte-Catherine ouest
(près du Faubourg)



11^e SALON INTERNATIONAL DE
**ESOTÉRISME
ET DES ARTS
DIVINATOIRES**
DE MONTREAL

Prix d'entrée: 9 mars 16 h-23 h
Adultes: 6\$ 10 mars 11 h-23 h
Aine(e): 4\$ 11 mars 11 h-19 h

• Conférences et démonstrations continues •
PLACE BONAVENTURE

Warner investit en URSS

Agence France-Presse
WASHINGTON

Les sociétés américaine Warner Brothers et soviétique Sovexportfilm ont annoncé, hier à Washington, la création d'une entreprise conjointe en Union soviétique pour la construction et la gestion de deux ensembles de salles de projection à Moscou et à Leningrad.

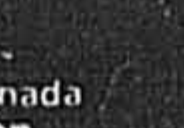
Au cours d'une conférence de presse à l'ambassade d'URSS à Washington, les dirigeants des deux sociétés ont précisé que la nouvelle firme sera contrôlée à 60 pour cent par Warner, filiale du groupe Time-Warner, et à 40 pour cent par Sovexportfilm. Les bénéfices seront répartis dans la même proportion et ne seront pas rapatriés par la société américaine, qui les réinvestira soit dans la construction de nouveaux ensembles, soit dans des productions conjointes.

CIRQUE DU SOLEIL

NOUVEAU SPECTACLE

PREMIÈRE NORD-AMÉRICAINE

DU 8 AU 27 MAI / VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
BILLETS EN VENTE MAINTENANT DANS TOUS LES COMPTOIRS ADMISSION



ADMISSION
(514) 522-1245
1-800-361-4595

PROVIGO MONTREAL 2975 est. Sherbrooke 7700 Des Ombres 3185 est. Beaudry 1020 est. Mont Royal 3821 Avenue du Parc 10405 St-Laurent
AUCUN BILLET EN VENTE AU THEATRE
5850 St-Catherine

UDAM Pavillon Judith Jasmin Metro-Bern UDAM BILLET PLUS, CENTRE VILLE Info tourist. Centre Dominion BOUTIQUE EXPOS 6815, Trans-Canada Centre Pointe Claire 1 Place Ville Marie PROVIGO MONTREAL NORD 6815 Boul. Legend

PROVIGO VILLE ST-LAURENT 3111 Cole Verts PROVIGO VILLE LASALLE 8150 Champlain PROVIGO VILLE MONT ROYAL 2300 Lucerne PROVIGO KIRKLAND 11050, Boul. Ste-Marie PROVIGO ROCHERVALE 1001 de Montparville

PROVIGO LONGUEUIL 1601, Boul. Holland Thémis PROVIGO ST-BRUNO 204 Chemin Lacombe PROVIGO REPENTIGNY 100 rue Brun PROVIGO LAVAL 1515, Boul. Le Corbusier PROVIGO MONTE LAVAL 1855, Rue Lacombe PROVIGO FAIRVIEW 441 Cote Lasalle

PROVIGO VALLEYFIELD 75 Dufferin 204 Chemin Lacombe PROVIGO JOLIETTE 1005, Boul. Forest PROVIGO THUNDERBOLT 900 13e Avenue Nord PROVIGO THOIS RIVIERS 912, Boul. Des Prespères PROVIGO DURVAL 960 Chemin Herriot 10100, Boulevard (OUEST)

PATRICE L'ECUYER • MICHEL FORGET

DERNIÈRE CHANCE!
6 AU 10 MARS
TICKETRON
TÉLÉTRON 288-2525
(Frais de service)

les Gaffeurs

À L'AFFICHE CE SOIR

ET BERNARD FORTIN • BRIGITTE MOREL
• JOHANNE SEYMOUR • SOPHIE FAUCHER

ADAPTATION JOHANNE SEYMOUR
SCÉNOGRAPHIE MARCEL DAUPHINAIS

MISE EN SCÈNE
MONIQUE DUCEPPE
de William Van Zandt et Jane Milmore

THÉÂTRE ST-DENIS 2 1590 RUE ST-DENIS
AUCUN BILLET EN VENTE AU THEATRE

BILLETS EN VENTE PAR TICKETRON ET TÉLÉTRON 288-2525 (Frais de service)

CFM CKAC 73 RADIO CITE 107

Votre soirée de télévision

CHOIX D'ÉMISSIONS par Daniel Lemay

19:30 17 — «Le Matou»
D'après le roman de Yves Beauchemin. Première de 6: l'achat de la binerie.

20:00 18 — «Annie Hall»
Télé et showbiz, par Woodie Allen. Avec Diane Keaton et Tony Roberts.

21:10 19 — Joan Baez in concert
...avec Jackson Browne. A l'occasion des 30 ans de vie artistique de la chanteuse folk. Et, tant qu'à jouer rétro, «The story of John Phillips and The Mamas and the Papas» au 57 à 22h30.

22:00 20 — «César et Rosalie»
Un super Sautet, avec Yves Montand, Romy Schneider et Sami Frey. Trois, trio, triangle.

	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30
2	Montréal ce soir	CTVON	Comment ça va	Le Grand Remous	Jeux de société	L'Or et le papier			Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Météo / Sports	Patinage... (23h20)
3	The News	CBS News	Family Feud	Grand Slam		Jake and the Fatman			Wiseguy		The News	Pat Sajak Show
5	News 5	NBC News	Jeopardy!	Cheers	Unsolved Mysteries	Night Court	Dear John		Billy Graham Little Rock Crusade		News 5	The Tonight Show
6	NewsWatch	The Raccoons	Beachcombers	World Figure Skating Championships					The National	The Journal (22h22)	NewsWatch	Newhart
7	Le Monde	Charivari	L'Heure juste	Allo-ciné: "Rock Star" ou "Le Secret de mon succès".		Alfred Hitchcock			Nouvelles TVA	Hockey: le Canadien de Montréal vs les Kings de Los Angeles.		
8	Le Monde	Charivari	L'Heure juste	Allo-ciné: "Rock Star" ou "Le Secret de mon succès".		Alfred Hitchcock			Nouvelles TVA	Hockey: le Canadien de Montréal vs les Kings de Los Angeles.		
8	Newsline	Entertainment Tonight	Hamilton's Quest	Unsolved Mysteries	Night Court	Anything But Love	China Beach		CTV National News	6/49 / Nightline		
8	Eyewitness News	ABC World News	A Current Affair	Who's The Boss	Growing Pains	Head of the Class	Doogie Howser, M.D.	Anything But Love	Billy Graham Little Rock Crusade		News Nightbeat	ABC News Nightline
9	En Estrie ce soir	CTVON	Comment ça va	Le Grand Remous	Jeux de société	L'Or et le papier			Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Météo / Sports	Patinage... (23h20)
10	Ici Montréal	Charivari	L'Heure juste	Allo-ciné: "Rock Star" ou "Le Secret de mon succès".		Alfred Hitchcock			Nouvelles TVA	Hockey: le Canadien de Montréal vs les Kings de Los Angeles.		
12	Pulse	Entertainment Tonight	Park Avenue Metro	Unsolved Mysteries	Night Court	Dear John	E.N.G.		CTV National News	Pulse		
13	En Mauricie ce soir	CTVON	Comment ça va	Le Grand Remous	Jeux de société	L'Or et le papier			Le Téléjournal	Le Point (22h25)	Météo / Sports	Patinage... (23h20)
17	Passe-Partout	Début de soirée	Le Matou (1re de 6)		Nord-Sud	Visa Santé			Cinéma: "César et Rosalie" (durée: 1h50).			
22	Newscenter 22	ABC World News	Wheel of Fortune	A Current Affair	Growing Pains	Head of the Class	Doogie Howser, M.D.	Anything But Love	China Beach		Newscenter 22	ABC News Nightline
24	Polka Dot Door	Join In!	Dear Aunt Agnes	Hands Over Time	TVO's Musicworks		Human Edge: Richard Long in The Sahara.	Vital Signs		Pick 3 / Hands...	Question Period	
33	The MacNeil/Lehrer Newshour	Business Report	Old House (19h25)	Front Row Triple Feature: "Annie Hall".					Movie: "Play It Again, Sam".			"Steeper" (23h50)
35	La Roue chanceuse	Coup de foudre	Rêve d'un jour		Signé André Boucher	Vie de Star	Cinéma: "Les Chester en Floride".		Dem. Édition (22h58)	Sports Plus (23h04)	Sports en ligne (23h37)	
57	Scholars for Dollars	Business Report	The MacNeil/Lehrer Newshour	National Geographic Special		Joan Baez in Concert with Jackson Browne (21h10)			Story of John Phillips and The Mamas and The Papas			
15	Chance aux chansons	Chiffres et lettres	Le Journal télévisé	L'Info - 5 (2e édition)	Strip-Tease		Francofolies de Mtl	Téléobjectif: Entre béton et bitume.	Montagne	Sauve qui peut	Le Journal (23h55)	
20	Musique Vidéo	Fax: l'InfoPlus	VidéoPlus		Musique Vidéo		Rock en bulle	Musique Vidéo (21h15)	Transit	Fax: l'InfoPlus	Musique Vidéo	
FC	Fame (17h30)				The Last Emperor						The Mighty Quinn	
RDS	Le Monde des courses	Sports 30	• J. à la pêche	Toumoi de curling					Le Monde du ski	Sports 30	Blue Bonnets	
SE	Les Pieds dans les plats (18h10)				Quand les femmes s'en mêlent		Rain Man (21h55)					

• Changement de demi-heure.

L'OPÉRA DE MONTRÉAL

1980-1990

Saison 1980-1981
Tosca de Puccini
Cosi Fan Tutte de Mozart
La Traviata de Verdi

Saison 1981-1982
Madama Butterfly de Puccini
Elisir d'Amore de Donizetti
Werther de Massenet
Il Trovatore de Verdi

Saison 1982-1983
Norma de Bellini
Lucia di Lammermoor de Donizetti
Fidelio de Beethoven
Macbeth de Verdi

Saison 1983-1984
Manon de Massenet
Le Nozze di Figaro de Mozart
Turandot de Puccini
Rigoletto de Verdi

Saison 1984-1985
Il Barbiere di Siviglia de Rossini
Traviata de Verdi
Bohème de Puccini
Salome de Strauss

Saison 1985-1986
Don Pasquale de Donizetti
Suor Angelica de Puccini
et Cavalleria Rusticana de Mascagni
Tristan und Isolde de Wagner
Aida de Verdi

Saison 1989-1990
Faust de Gounod
Comte Ory de Rossini
Die Entführung Aus Dem Serail
de Mozart
Nelligan de Tremblay et Gagnon
Un Ballo In Maschera de Verdi

Saison 1988-1989
Madama Butterfly de Puccini
Fidélío de Beethoven
Bohème de Puccini
Dialogues des Carmélites
de Poulenc

Saison 1987-1988
Otello de Verdi
La Cenerentola de Rossini
Carmen de Bizet
Don Giovanni de Mozart

Saison 1986-1987
Roméo et Juliette de Gounod
Die Zauberflöte de Mozart
Manon Lescaut de Puccini
I Puritani de Bellini
Tosca de Puccini

À l'occasion de son 10^e anniversaire
l'Opéra de Montréal
exprime sa reconnaissance
à



Hydro-Québec

pour sa généreuse contribution

Spectacles

CINÉMA

APRÈS LA GUERRE

Parisien (3): 13 h 30, 16 h, 18 h 45, 21 h 15.
Versailles (3): Du ven. au dim., 15 h 15, 19 h 20; du lun. au jeu., 19 h 15.
ASTÉRIX ET LE COUP DU MENHIR

Cinéma Capitol (3, Drummondville). Ven., sam., dim., 13 h 30, 15 h 30.

AU-DELÀ DU VERTIGE

Ouverture: 21 h.

AUSTRALIA
Cinéplex centre-ville (3): 13 h 20, 16 h, 19 h, 21 h 15.

BACK TO THE FUTURE (2)
Bonaventure (2): 19 h 10, 21 h 20.

Pointe-Claire (6): 19 h, 21 h 15.

BELLE A CONFESSE
Bijou: 10 h, 12 h 50, 15 h 40, 18 h 30, 21 h 20.

BORN ON THE 4TH OF JULY
Bonaventure (4): 19 h 05, 21 h 45.

Cinéma Égyptien (1): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 45.

Pointe-Claire (3): 19 h, 21 h 45.

CINÉMA PARADISIO
Berri (5): 13 h 30, 16 h, 19 h, 21 h 30.

Cinéma Paris: 15 h, 19 h.

CONFESSIONS PROVOCANTES
Ève: 12 h 55, 17 h 15, 21 h 35.

COURAGE MOUNTAIN
Faubourg Sainte-Catherine (4): 13 h 20.

CRIMES ET DÉLITS
Cinéplex centre-ville (4): 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30.

CRUISING BAR
Carrefour Laval (1): 19 h, 21 h.

Cinéplex centre-ville (1): 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

DEAD POETS SOCIETY
Palace (5): 13 h 05, 15 h 40, 18 h 20, 21 h; merc., 13 h 05, 15 h 40.

DE QUOI JE ME MÊLE
Versailles (3): Du ven. au dim., 13 h 10, 17 h 30, 21 h 35; du lun. au jeu., 21 h 35.

DÉSIR SAUVAGE
Ève: 10 h, 14 h 15, 18 h 35.

DRIVING MISS DAISY
Cinéma V (1): 19 h 15, 21 h 35.

Du Parc (2): Ven., 19 h 10, 21 h 20.

Loew's (3): 13 h 15, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30.

Pine (5, Sainte-Adèle): 20 h.

ENEMIES: A LOVE STORY
Faubourg Sainte-Catherine (3): 13 h 40, 16 h 20, 19 h 10, 21 h 30.

Pointe-Claire (1): 19 h, 21 h 30.

ENQUÊTES INTERNES
Greenfield (2): Du ven. au dim., 14 h 20, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 35; du lun. au jeu., 19 h 10, 21 h 35.

Laval (1): Du ven. au dim., 12 h 10, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 20, 21 h 40; du lun. au jeu., 19 h 20, 21 h 40.

Parisien (6): 12 h, 16 h 20, 18 h 50, 21 h 15.

Rex (1, Saint-Jérôme): 19 h 15, 21 h 30.

Versailles (1): Du ven. au dim., 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h; du lun. au jeu., 18 h 30, 21 h.

ERIK THE VIKING
Cinéma Paris: 17 h 15, 21 h 30.

ESCAPADES D'UN PHOTOGRAPHE
Carré Saint-Louis: 13 h 52, 17 h 47, 21 h 34.

FEMME SEULE CHERCHE COMPAGNON
Ouverture: 19 h.

FLESHDANCE FEVER
Guy: 10 h 15, 12 h 55, 15 h 25, 18 h 15, 21 h 55.

FORCE MAJEURE
Berri (2): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 30, 19 h 20, 21 h 30.

GUERRE DES ROSES (LA)
Brossard (2): 19 h, 21 h 30.

Carrefour Laval (2): 19 h 10, 21 h 40.

Cinéplex centre-ville (7): 13 h 30, 16 h 10, 19 h 10, 21 h 30.

Crémazie: 19 h, 21 h 10.

HANDMAID'S TALE
Cinéma Égyptien (3): Jeu., 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

HARDIESSE
Carré Saint-Louis: 12 h 45, 16 h 36, 20 h 26.

HARD TO KILL
Dorval (1): 19 h 15, 21 h 30.

Du Parc (2): Du lun. au jeu., 19 h, 21 h 05.

Fairview (1): 19 h 10, 21 h 30.

Palace (1): 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h 21 h 30.

HEIDI, LE SENTIER DU COURAGE
Laval (3): Du ven. au dim., 12 h 40, 15 h, 19 h 10; du lun. au jeu., 19 h 10.

Omega (2, Longueuil): Du ven. au dim., 13 h, 15 h, 17 h; du lun. au jeu., 19 h 15.

Université: 19 h 05, 21 h 10.

Versailles (4): Du ven. au dim., 13 h, 15 h, 17 h.

HIVER 54
Parisien (7): 12 h 05, 14 h 20, 16 h 45, 19 h, 21 h 25.

Versailles (4): 19 h, 21 h.

HUNT FOR RED OCTOBER (THE)
Du Parc (1): 18 h 30, 21 h 15.

Fairview (2): Du ven. au dim., 12 h 30, 15 h 30, 19 h 10, 21 h 30; du lun. au jeu., 18 h 10, 21 h.

imperial: 12 h 30, 15 h 20, 18 h 20, 21 h 20.

IMAX — GRAND CANYON AND THE DEEPEST GARDEN
Vieux-Port: Du mar. au dim., 12 h, 20 h 45.

IMAX — GRAND CANYON ET BENTHOS (v.f.)
Vieux-Port: Du mar. au ven., 10 h 15, 13 h 45, 15 h 30, 19 h; sam., dim., 13 h 45, 15 h 30, 17 h 15, 19 h. Dernier spectacle ven., sam., 22 h 30.

INTERNAL AFFAIRS
Dorval (3): 18 h 45, 21 h 15.

Palace (2): 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h.

JÉSUS DE MONTREAL
Cinéplex centre-ville (8): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 25.

Place Alexis-Nihon (3): 13 h, 16 h, 19 h, 21 h 40; merc., 13 h, 16 h, 21 h 40.

LA BAULE LES PINS
Complexe Desjardins (1): 13 h 30, 15 h 35, 17 h 30, 19 h 20, 21 h 15.

LEFT FOOT (MY)
Complexe Desjardins (3): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 20, 21 h 25.

Faubourg Sainte-Catherine (2): 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

Pointe-Claire (6): 19 h, 21 h 05.

LITTLE MERMAID (THE)
Dorval (3): Sam., dim., 13 h.

Fairview (1): Du ven. au dim., 13 h 30, 15 h 15, 17 h.

Palace (3): 13 h, 15 h.

LOOSE CANNONS
Loew's (4): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

MADHOUSE
Astré (4): 19 h 15, 21 h 10.

Carrefour Laval (5): 19 h 20, 21 h 15.

Cinéma Égyptien (3): 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20, sauf jeu.

Place Alexis-Nihon (2): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

Pointe-Claire (5): 19 h 10, 21 h 10.

MEN DON'T LEAVE
Dorval (2): 18 h 40, 21 h 20.

Loew's (1): 13 h 30, 16 h, 18 h 30, 21 h 05.

MILOU EN MAI
Complexe Desjardins (2): 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45.

MONDE SANS PITIE (UN)
Cinéplex centre-ville (5): 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

MUSIC BOX
Cinéma V (2): 18 h 45, 21 h 30.

Palace (4): 13 h, 15 h 50, 18 h 35, 21 h 10.

Pine (1, Sainte-Adèle): 20 h 15.

MUSIC BOX (v.f.)
Du Plateau (2): 19 h, 21 h 25.

Omega (1, Longueuil): Du ven. au dim., 15 h, 21 h 30; du lun. au jeu., 21 h 30.

NAUGHTY LADY
Guy: 11 h 44, 14 h 24, 17 h 04, 19 h 44.

NÉ UN 4 JUILLET
Astré (3): 19 h, 21 h 50.

Berri (3): 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h.

Carrefour du Nord (1, Saint-Jérôme): 19 h, 21 h 30.

Cinéma Capitol (2): Ven., 19 h, 21 h 45; du lun. au jeu., 19 h 30.

Laval 2000 (1): 19 h, 21 h 45.

Longueuil (1): 19 h, 21 h 50.

NIGHT BREED
Astré (2): 19 h, 21 h.

Décarie (2): 19 h 30, 21 h 30.

Place Alexis-Nihon (1): 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

NOUS NE SOMMES PAS DES ANGES

Jean-Talon: 19 h 10, 21 h 15.

Laval (3): Du ven. au dim., 17 h, 21 h 40; du lun. au jeu., 21 h 40.

Omega (1, Longueuil): Du ven. au dim., 13 h, 17 h 30, 19 h 30; du lun. au jeu., 19 h 15.

Parisien (2): 16 h 20, 18 h 45.

NUITS D'HARLEM
Cinéma Capitol (1, Drummondville): 19 h, 21 h 30.

OTAGES DU DÉSIR
Carré Saint-Louis: 11 h 30, 15 h 20, 19 h 10.

OURS (L')
Du Plateau (1): 13 h, 15 h, 17 h.

PARTY (LE)
Laval (5): Du ven. au dim., 14 h 45, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30; du lun. au jeu., 19 h 10, 21 h 30.

Omega (2, Longueuil): Du ven. au dim., 19 h 15, 21 h 15; du lun. au jeu., 21 h 15.

Parisien (4): 12 h 10, 14 h 20, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 30.

Pine (2, Sainte-Adèle): 20 h 30.

Versailles (2): Du ven. au dim., 15 h, 17 h 20, 19 h 10, 21 h 25; du lun. au jeu., 19 h 10, 21 h 25.

PATROUILLE EN FOLIE (LA)
Cinéma Capitol (4, Drummondville): Ven., sam., dim., 13 h 30, 15 h 30.

Greenfield (1): Du ven. au dim., 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30; du lun. au jeu., 19 h 20, 21 h 30.

Laval (2): Du ven. au dim., 12 h 40, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 10; du lun. au jeu., 19 h, 21 h 10.

Le Paris (3, Saint-Hyacinthe): Du ven. au dim., 13 h 10, 15 h 10, 19 h 10, 21 h 10; du lun. au jeu., 19 h 10, 21 h 10.

Versailles (6): Du ven. au dim., 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 30; du lun. au jeu., 19 h 20, 21 h 30.

PEEPING TOM
L'Amour: 10 h 55, 13 h 55, 16 h 55, 19 h 55.

PETITE SIRÈNE (LA)
Greenfield (2): Du ven. au dim., 12 h 30.

Laval (5): Du ven. au dim., 13 h.

Parisien (6): 14 h 30.

Versailles (2): Du ven. au dim., 13 h.

POUR TOUJOURS
Berri (4): 13 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45.

Brossard (3): 19 h, 21 h 30.

Carrefour Laval (3): 19 h, 21 h 35.

Cinéma Capitol (4, Drummondville): 19 h, 21 h 30.

Paradis (1): 19 h, 21 h 30.

PUBLICITE 89
Parisien (2): 12 h 20, 14 h 20, 21 h 10.

RETOUR VERS LE FUTUR (2)
Berri (3): 12 h 15, 15 h 15.

Cinéplex centre-ville (6): 13 h 15, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35.

Laval 2000 (2): 19 h 15, 21 h 20.

Longueuil (2): 19 h 10, 21 h 30.

Paradis (3): 19 h, 21 h.

REVENGE
Astré (1): 19 h, 21 h 20.

Décarie (1): 19 h, 21 h 30.

Faubourg Sainte-Catherine (1): 13 h 30, 16 h 10, 19 h, 21 h 25.

Pointe-Claire (4): 19 h, 21 h 30.

RIPOUX CONTRE RIPOUX
Berri (1): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

Brossard (1): 19 h 10, 21 h 30.

Carrefour du Nord (2, Saint-Jérôme): 19 h 30, 21 h 40.

Commodore (Cartierville): 19 h, 21 h 15.

Dauphin (1): 19 h, 21 h 15.

ROGER & ME
Du Parc (3): 19 h 30, 21 h 30.

ROMERO
Complexe Desjardins (4): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

ROYAUME OU L'ASILE (LE)
Parisien (1): 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h, 21 h.

SEXES EN VACANCES
Ève: 11 h 25, 15 h 45, 20 h.

SOCIÉTÉ DES POÈTES DISPARUS (LA)
Du Plateau (1): 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 20.

STANLEY & IRIS
Dorval (4): 19 h 20, 21 h 30.

Loew's (4): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 25.

STANLEY ET IRIS
Cinéma Capitol (3, Drummondville): 19 h, 21 h 30.

Greenfield (5): Du ven. au dim., 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 05, 21 h 20; du lun. au jeu., 19 h 05, 21 h 20.

Laval (4): Du ven. au dim., 12 h 20, 14 h 30, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 40; du lun. au jeu., 19 h 20, 21 h 40.

Parisien (5): 12 h, 14 h 10, 16 h 30, 19 h, 21 h 20.

Rex (2, Saint-Jérôme): 19 h 30, 21 h 30.

Versailles (5): Du ven. au dim., 12 h 45, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30; du lun. au jeu., 19 h 20, 21 h 30.

STELLA
Loew's (5): 13 h 45, 16 h 10, 18 h 35, 21 h 15; merc., 13 h 45, 16 h 10, 21 h 30.

Pine (4, Sainte-Adèle): 20 h.

TANGO & CASH
Carrefour Laval (6): 19 h 05, 21 h 25.

Cinéplex centre-ville (9): 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 40.

Palace (3): 16 h 55, 19 h 15, 21 h 30.

Paradis (2): 19 h 15, 21 h 20.

TOLÉRANCE
Cinéplex centre-ville (2): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

TOO BEAUTIFUL FOR YOU
Palace (6): 12 h 55, 15 h, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 20.

VALMONT (v.f.)
Dauphin (2): 19 h, 21 h 30.

VILLA DES PLAISIRS
Bijou: 11 h 25, 14 h 15, 17 h 05, 19 h 55.

VOYEUR
L'Amour: 12 h 30, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30.

WAR OF THE ROSES
Faubourg Sainte-Catherine (4): 16 h 30, 19 h, 21 h 20.

Pointe-Claire (2): 19 h 20, 21 h 40.

SALLES DE RÉPERTOIRE

AU-DELÀ DU BIEN ET DU MAL

Ouverture: 21 h 15.

BYE BYE CHAPERON ROUGE
Rex (Sainte-Anne-de-Bellevue): 21 h 20.

CRIMES & MISÉREANONS
Rex (Sainte-Anne-de-Bellevue): 19 h 30.

FELIX
Rialto: 21 h 30.

JULES ET JIM
Ouverture: 19 h 15.

MYSTERY TRAIN
Rialto: 19 h 15.

La coalition israélienne au bord de l'éclatement

Les Travailleurs rejettent les conditions du Likoud sur les négociations du Caire

d'après AFP, UPI et Reuter
JÉRUSALEM

La fragile coalition israélienne, jetée en pleine tempête par les propositions d'ouverture d'un dialogue avec les Palestiniens, était hier au bord de l'éclatement.

M. Shimon Pérès, dirigeant du Parti travailliste et ministre israélien des Finances, a rejeté au nom de son parti les conditions préalables posées par le Likoud (droite) pour ouvrir les négociations avec une délégation palestinienne sur le projet d'élections dans les territoires occupés.

Les Travailleurs ont en outre exigé hier après-midi du premier ministre Yitzhak Shamir (Likoud) qu'il annonce dès aujourd'hui l'acceptation « sans condition » par Israël des propositions du secrétaire d'État américain James Baker en vue de l'ouverture d'un dialogue israélo-palestinien au Caire.

Réunis à Tel-Aviv, les Travailleurs ont voté à l'unanimité une motion qui réclame du cabinet restreint (6 ministres Likoud, 6 ministres travaillistes) qu'il se réunisse aujourd'hui

pour « apporter la réponse positive d'Israël » à ces propositions et qu'il le fasse « sans conditions » préalables.

« Le Likoud a, en fait, pris une décision négative et n'a répondu à aucune des questions posées par M. James Baker sur les modalités de ces élections », a estimé M. Pérès à la radio israélienne.

« Il faut désormais chercher une alternative au gouvernement d'union nationale, pouvant permettre la poursuite du processus de paix », a ajouté le dirigeant travailliste, favorable à la constitution d'un gouvernement à majorité restreinte, sans le Likoud et avec l'appui des formations religieuses.

Les ministres travaillistes ont réaffirmé par la même occasion que leur parti était opposé à des négociations avec l'OLP. Ils ont souligné que la question de « Jérusalem, capitale d'Israël » ne devait pas être à l'ordre du jour des entretiens du Caire.

Rappelons que les ministres du Likoud, réunis lundi soir, avaient accepté l'ouverture de négociations en posant deux conditions au Parti travailliste :

■ Un « accord total » pour que des résidents de Jérusalem-est ne puissent pas participer aux élections dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

■ Un engagement du Parti travailliste à rompre les négociations au cas où la délégation palestinienne proclamerait qu'elle représente l'OLP et à ne pas quitter le gouvernement d'union nationale en cas d'échec.

Le Parti travailliste, contrairement au Likoud, appuie le principe de la participation d'Arabes de Jérusalem-est aux négociations du Caire et aux élections dans les territoires occupés, conformément à la proposition américaine.

Les pourparlers du Caire doivent permettre de préparer des élections en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en proie depuis 27 mois à un soulèvement anti-israélien. Ces élections, initialement proposées par Israël voici dix mois, devraient permettre de sélectionner des délégués palestiniens pour négocier une autonomie limitée des territoires.



Shimon Pérès s'adressant aux journalistes.

PHOTO AP

Frontière Oder-Neisse : Helmut Kohl est contraint de faire machine arrière

À Moscou, Gorbatchev se réjouit de la « correction » apportée par Kohl

d'après AFP, Reuter et UPI
BONN

Le chancelier Helmut Kohl a lâché du lest sur la question de la frontière occidentale de la Pologne en acceptant hier d'en reconnaître rapidement et sans contrepartie l'inviolabilité par une déclaration commune des parlements des deux États allemands.

Alors que la discorde ne cessait de monter, ces derniers jours, au sein de la coalition de centre-droit au pouvoir à Bonn, à propos de la ligne Oder-Neisse, qui sépa-

re la Pologne de la RDA, les Unions chrétiennes CDU et CSU et le parti libéral FDP sont parvenus hier à surmonter leurs divisions au prix d'un repli du chancelier. M. Kohl a reconnu que « des erreurs ont été commises par tous, y compris par moi ».

Les trois composantes du gouvernement de Bonn sont convenues que le Parlement de RFA et celui issu des élections du 18 mars en RDA feront une déclaration commune « conformément aux principes de l'Acte final de la CSCE » sur « l'inviolabilité » de la ligne Oder-Neisse. « Le peuple polonais doit savoir que son droit

de vivre dans des frontières sûres ne sera jamais remis en question, ni maintenant, ni à l'avenir, par nous autres Allemands en revendiquant des territoires », lit-on dans le texte de l'accord.

La position du ministre des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher (FDP) a donc prévalu puisque le texte, qui doit être soumis demain au Bundestag, ne lie pas la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse à la confirmation de l'abandon par la Pologne de prétentions à des réparations de guerre, comme le demandait encore la veille le chancelier.

Ce compromis ne correspond pas encore aux souhaits du premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki qui a demandé qu'un traité sur les frontières avec la Pologne soit paraphé par les deux parlements allemands avant d'être ratifié par le parlement d'une Allemagne unifiée. Le porte-parole du gouvernement polonais a indiqué que Bonn avait « fait un pas en avant » mais que cela « ne satisfaisait pas » la demande de traité en bonne et due forme.

La résolution de compromis adoptée hier ne prévoit qu'un simple déclaration commune des deux parlements qui sera suivie ultérieurement d'un traité sur la frontière entre la Pologne et une Allemagne unie.

À Moscou, le président Mikhail Gorbatchev, qui venait de s'en-



Une victoire pour Hans-Dietrich Genscher

PHOTO REUTERS

retenir avec le premier ministre est-allemand Hans Modrow, s'est réjoui de la « correction » apportée par M. Kohl à sa position sur la frontière polonaise qui manquait de « clarté ».

Il a réaffirmé son opposition à l'appartenance d'une Allemagne réunifiée à l'OTAN et il a dit que les Européens avaient le droit de demander une approche progressive et supervisée de cette réunification. Il a également critiqué la forte implication des partis politiques ouest-allemands dans la campagne électorale en RDA.

Manifs contre Avril en Haïti

Agence France-Presse
PORT-AU-PRINCE

Plus de 5 000 Haïtiens ont manifesté hier aux Gonaïves contre le régime du général Prosper Avril, dont ils ont réclamé le départ. Deux soldats auraient été blessés par des jets de pierre. Les manifestants, des jeunes pour la plupart, protestaient contre la mort, lundi, d'une écolière de 11 ans, tuée sur la galerie de sa maison, à Petit-Goave, par des soldats qui se livraient à des tirs d'intimidation pour disperser une manifestation anti-gouvernementale d'étudiants et de lycéens. Quelque 300 jeunes, selon Radio-Métropole, une station privée, ont à nouveau manifesté hier à Petit-Goave contre le régime. L'évêque de Jérémie, Mgr Willy Romelus, la personnalité la plus engagée de la hiérarchie catholique du pays, a appuyé dans une déclaration transmise par les radios privées, le remplacement du général Avril par un membre de la Cour de Cassation, comme le préconisent 12 partis et organisations politiques d'Haïti.

Ottawa lie l'aide à l'Éthiopie au rétablissement de la paix

Les Érythréens maintiennent leur demande d'autodétermination

JOONEED KHAN

Le Canada a annoncé hier une série de mesures totalisant 18 millions \$ « visant à secourir » les victimes de la nouvelle famine qui sévit en Éthiopie et « à favoriser un règlement pacifique de la guerre civile dans ce pays ».

Les secours d'urgence, rendus publics à Ottawa par la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, interviennent au lendemain d'un discours du président Mengistu Haile Mariam, à Addis Abeba, renonçant à 15 ans d'expérimentation « marxiste » en Éthiopie, annonçant l'avènement d'une « économie mixte », appelant l'opposition à en finir avec « une guerre fratricide » et promettant la transformation de son régime à parti unique.

Liant explicitement toute aide efficace à l'Éthiopie au retour de la paix dans ce pays de 44 millions d'habitants, Mme Landry a déclaré : « Tant que les divers dirigeants éthiopiens, aussi bien au gouvernement que chez les rebelles, seront disposés à utiliser l'arme alimentaire pour arriver à leurs fins politiques et militaires, nous ne pouvons assurer que les vivres seront livrés aux populations qui en ont besoin ».

La réaction du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) à la perestroïka de Mengistu ainsi que les témoignages d'un copérain québécois de retour d'Érythrée et de la zone d'« Opérations trans-frontalières » (OTF) dans le nord du Soudan indiquent toutefois que les appels de Mme Landry et de Mengistu risquent d'être sans effet.

Des étudiants, dirigés par leurs professeurs, défilaient hier dans les rues d'Addis Abeba pour soutenir Mengistu, brandissant des rameaux et le drapeau éthiopien débarrassé de sa couleur rouge, et scandant des



slogans contre les rebelles du Tigre et de l'Erythrée et en faveur de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Éthiopie.

Mais La Voix des masses d'Éthiopie, radio du FPLE, accusait Mengistu de « proposer des réformes comme solution à la guerre alors que ses troupes détruisent des installations dans le nord, comme dans le port de Massawa au début du mois ». La radio lui demande de mettre fin à la guerre et de consulter les Érythréens en présence d'observateurs, pour savoir s'ils veulent l'unité avec les Éthiopiens ou l'indépendance car, « la raison du conflit, c'est l'autodétermination du peuple érythréen ».

De retour d'une tournée de trois semaines en Érythrée, Jean-Guy Girard, du Centre de solidarité internationale (CSI) à Alma, a déclaré hier à La Presse avoir constaté l'emprise réelle du FPLE sur plus de 80 p. cent du territoire érythréen, surtout depuis la prise de Massawa le 9 février, son enracinement profond au sein du peuple et son engagement envers l'autodétermination.

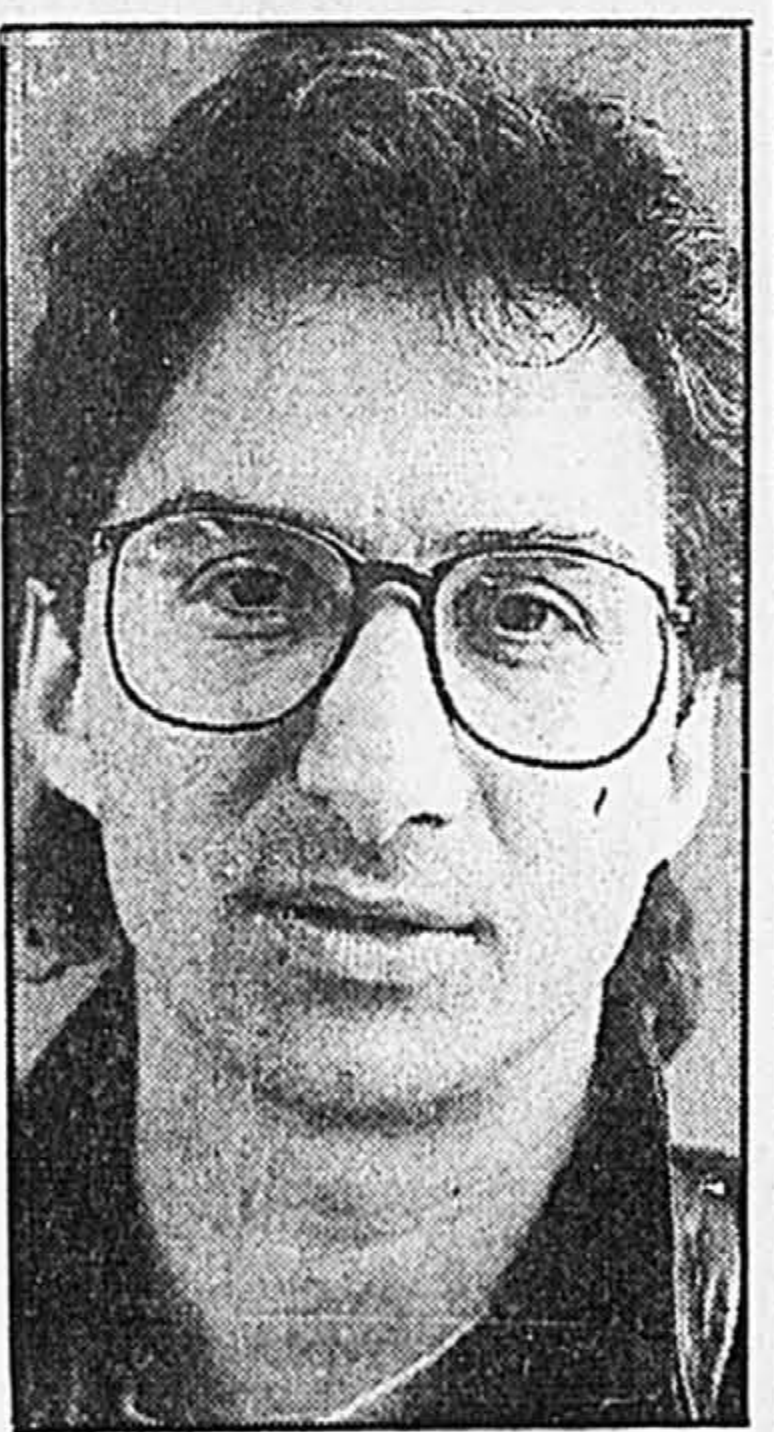
En effet, si le Front de libération du Tigre (FPLT) et des re-

belles dans d'autres provinces luttent pour un changement de régime à Addis Abeba, la guérilla érythréenne, la plus vieille du continent africain, combat, elle, pour l'autodétermination d'une région qui fut autrefois une colonie italienne et qui n'a pas perdu sa volonté d'indépendance malgré sa « fédération » à l'Éthiopie, décidée par l'ONU en 1952, et son « intégration » décidée unilatéralement par Addis Abeba en 1962.

Un peuple sacrifié

« Les changements de régime à Addis Abeba ne signifient rien pour les 1,9 million d'Érythréens », dit Jean-Guy Girard, car l'ex-empereur Haile Selassie leur a fait la guerre pendant 14 ans avec l'aide des États-Unis, avant que Mengistu ne la fasse à son tour avec l'appui de l'URSS. « Sans l'Érythrée, l'Éthiopie est un État enclavé, dit-il. Les Érythréens sont convaincus d'avoir été sacrifiés pour des raisons tenant à la place de l'Éthiopie dans la corne de l'Afrique et au Proche-Orient ».

Le climat et le sous-développement sont responsables de la famine récurrente en Éthiopie,



Jean-Guy Girard

mais en partie seulement. La volonté d'Addis Abeba de soumettre l'Érythrée y est pour beaucoup, Mengistu, qui réclame 14 millions \$ d'aide par mois pour sauver 4 millions d'Éthiopiens de la famine, consacrant jusqu'à 60 p. cent de son budget à combattre les rebelles. La famine et l'aide alimentaire deviennent dans ce contexte une arme terrible. Et le souci des pays donateurs de respecter « la légalité éthiopienne » joue en faveur d'Addis Abeba.

Conscient du problème, le Canada, tout en réclamant des accords entre Addis et les rebelles pour l'ouverture de « corridors sûrs » dans le nord-est du pays, prévoit de poursuivre les « Opérations trans-frontalières » à partir du Soudan afin que, avec le concours d'organismes comme Oxfam-Canada et Développement et Paix, l'aide parvienne directement aux populations érythréennes et tigréennes touchées. Mme Landry n'a fait aucun allusion hier à la perestroïka promise par Mengistu, mais Jean-Guy Girard pense « résumer le sentiment des Érythréens » en déclarant que « c'est comme si, au lieu de Gorbatchev, c'est Staline lui-même qui avait annoncé la perestroïka, après tous ses crimes ».

Ortega va abroger la loi sur les médias

Chamorro va décréter une amnistie générale

d'après UPI, AFP et Reuter
MANAGUA

Le président nicaraguayen Daniel Ortega a annoncé hier qu'il allait abroger une loi édictée au ministère de l'Intérieur le pouvoir de suspendre temporairement les journaux et les stations de radio.

Il a aussi dit qu'il mettrait fin au monopole du gouvernement sur la télévision et autoriserait les chaînes privées.

Cette initiative pourrait permettre aux Sandinistes, qui doivent céder, le 25 avril, le pouvoir à la présidente élue Violeta Chamorro, d'ouvrir leur propre station de radio.

« La liberté de la presse est maintenant garantie au Nicaragua », a déclaré Ortega à des directeurs de journaux régionaux, ajoutant qu'il demanderait prochainement l'abrogation de la loi sur les médias.

La présidente élue du Nicaragua, Violeta Chamorro, a par ailleurs annoncé qu'elle applique-

rait une amnistie générale pour tous les Contras qui se sont opposés par les armes au gouvernement sandiniste de Daniel Ortega.

Dans une interview au quotidien *El Mercurio* de Santiago publiée hier la présidente, qui entre en fonction le 25 avril, a déclaré que son gouvernement établirait « une amnistie générale pour tous ».

Violeta Chamorro envisage avec confiance la passation des pouvoirs qui aura lieu selon elle sans difficultés. « Daniel Ortega s'est engagé devant les pays d'Amérique centrale à la paix et la réconciliation. Maintenant, il est tout disposé à céder le pouvoir parce que partout dans le monde celui qui perd s'en va », a-t-elle déclaré.

La future présidente a ensuite affirmé qu'elle n'irait pas au Chili pour l'investiture, dimanche prochain, du président chilien élu Patricio Aylwin. La délégation officielle du Nicaragua sera conduite par l'actuel président Ortega.

DÉPÊCHES

CUBA Violation des Droits de l'homme

■ La Commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté hier à Genève par 19 voix pour, 12 voix contre et 12 abstentions une résolution critiquant la situation des droits de l'homme à Cuba. La Commission se dit « préoccupée » par des informations selon lesquelles des personnes ayant témoigné devant le groupe de travail de l'ONU qui avait visité Cuba en 1988 auraient été « arrêtées, harcelées » ou auraient subi d'autres formes de représailles de la part du gouvernement cubain.

PHILIPPINES Aide canadienne détournée

■ L'argent canadien versé aux Philippines pour secourir les pauvres de ce pays n'est pas utilisé à cette fin, selon un militant des droits de la personne de ce pays. Mme Eva de la Merced, en tournée au Canada, a déclaré hier qu'une partie de cet argent pourrait même favoriser les violations des droits de l'homme aux Philippines. Mme De la Merced a expliqué qu'une partie de l'aide canadienne (11,3 millions \$) aux Philippines aurait servi à mettre sur pied des milices qui persécutent des travailleurs sociaux et des défenseurs des droits de l'homme.

PHILIPPINES Enrile libéré sous caution

■ La Cour suprême des Philippines a autorisé le sénateur de l'opposition Juan Ponce Enrile à déposer une caution pour recouvrer sa liberté, en dépit des mises en garde du gouvernement qui le soupçonne de vouloir renverser le régime une fois libéré. M. Enrile, 65 ans, l'un des principaux opposants de la présidente Aquino, arrêté le 27 février à Manille sous l'accusation de rébellion et de meurtre pour son rôle dans la tentative de coup d'État de décembre, avait fait appel devant la Cour suprême en invoquant le caractère inconstitutionnel de son arrestation et pour demander sa libération.

CISKEÏ Les émeutes auraient fait 20 morts

■ Au moins vingt personnes ont été tuées au Ciskeï, selon des sources hospitalières, au cours des émeutes et pillages qui ont suivi le coup de force militaire de dimanche contre M. Lennox Sebe, « le président à vie » de ce bantoustan noir. Hier matin, les rues de Mdantsane, la grande township noire proche de Bisho étaient jonchées de débris de toute sorte et les nombreux incendies allumés au cours de ces dernières 36 heures fumaient encore, après une orgie de destruction.